

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2021-043

PUBLIÉ LE 11 MAI 2021

Sommaire

Agence Régionale de la Santé- délégation départementale du Gard / Pôle Démocratie Sanitaire ARS

30-2021-05-10-00001 - arrêté ALES NIMES du 11 au 17 mai 2021 (4 pages) Page 3

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard / service environnement et forêt

30-2021-05-11-00003 - Arrêté n°DDTM-SEF-2021-0098 mettant en demeure
M. André VALIBOUZE de mettre en conformité et de respecter les
prescriptions qui s'imposent aux établissements d'élevage de sangliers dont
il est propriétaire sur les communes de LE VIGAN et POMMIERS (4 pages) Page 8

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard / Service Environnement Forêt

30-2021-05-07-00001 - BAREME VITI RAISINS DE CUVE POUR LES AOC 2020
(3 pages) Page 13

Prefecture du Gard /

30-2021-05-11-00004 - AP modificatif des membres de la commission de
contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de
MOINS de 1000 habitants du GARD (11 pages) Page 17

30-2021-05-11-00002 - AP modificatif des membres de la commission de
contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de
PLUS de 1000 habitants du GARD (9 pages) Page 29

30-2021-05-07-00002 - Arrêté d'ouverture temporaire centre de vaccination
de Fourques 11 et 12 mai 2021 (2 pages) Page 39

30-2021-05-07-00003 - Arrêté ouverture centre temporaire vaccination de
Vergèze du 31 mai au 2 juillet et du 12 juillet au 31 août (2 pages) Page 42

Prefecture du Gard / DCL

30-2021-05-10-00002 - Arrêté fixant les dates limites et les lieux de dépôt
des documents électoraux pour les élections départementales des 20 et 27
juin 2021 et son annexe (4 pages) Page 45

30-2021-05-10-00003 - Arrêté fixant les dates limites et les lieux de dépôt
des documents électoraux pour les élections régionales juin 2021 (4 pages) Page 50

Sous Préfecture d'Alès /

30-2021-04-28-00005 - Arrêté préfectoral 21-04-26 du 28 avril 2021
modifiant l'arrêté ministériel du 29 avril 2019 (4 pages) Page 55

Agence Régionale de la Santé- délégation
départementale du Gard

30-2021-05-10-00001

arrêté ALES NIMES du11au17mai2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté

Établissant pour le département du GARD la liste des entreprises de transports sanitaires affectées au transport de patients cas possibles COVID-19 pour la semaine du 11 au 17 mai 2021

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie,

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L 6312-1- et suivants modifiés ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21/07/2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2003-674 du 23 juillet 2003 relatif à l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- VU** le décret n°2003-880 du 15 septembre 2003 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins et aux conditions de participation des médecins à cette permanence modifiant le décret n° 87-964 du 30 novembre 1987 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires ;
- VU** le décret n°2012-1007 du 29 août 2012 relatif à l'agrément nécessaire au transport sanitaire terrestre et à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires ;
- VU** le décret n°2014-1584 du 23 décembre 2014 relatif aux expérimentations portant sur les modalités d'organisation et de financement des transports sanitaires urgents prévues à l'article 66 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;
- VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;
- VU** l'arrêté du 23 décembre 2014 portant cahier des charges relatif aux expérimentations d'organisation et de financement des transports sanitaires urgents ;
- VU** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- VU** l'arrêté du 7 mars 2016 fixant les montants maximaux des rémunérations et des dépenses dans le cadre des expérimentations de transport sanitaire urgent pour le département de la Haute-Garonne ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** la décision n° 2020-0036 du 10 janvier 2020 du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie portant délégation de signature modifiée par la décision 202.0008 du 10 Février 2021
- VU** le cahier des charges de la garde ambulancière (arrêté préfectoral n°2004-136-5 du 4 juin 2004)

Considérant la situation sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie du Covid-19

Considérant la nécessité d'affecter des équipages, véhicules et matériels exclusivement à des transports sanitaires concernant les patients tracés « COVID19 » indépendamment des transports ordinaires ;

Considérant le besoin d'asepsie stricte des véhicules selon le protocole national ;

Considérant la nécessité pour les professionnels du transport sanitaire, d'un équipement spécifique défini par le protocole national et fourni par les établissements de soins référents au jour de l'arrêt ;

Considérant L'accord intervenu entre la Direction Coordination de la Gestion du Risque et l'ensemble des directeurs des Caisses d'assurance Maladie de la région Occitanie.

- ARRETE -

Article 1 : Par accord entre le Directeur de la Caisse Primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne, en concertation avec le Directeur Coordonnateur de la Gestion du Risque d'Occitanie et les Directeurs des CPAM de l'Occitanie ainsi que le DG de l'ARS, il est acté, à titre exceptionnel, la possibilité de déployer sur la région Occitanie des ambulances dédiées exclusivement au transport de patients COVID. La liquidation des forfaits alloués à ces moyens sera supportée par la Caisse de la Haute Garonne.

Article 2 : Le tableau de garde établissant la liste des entreprises de garde ambulancière départementale au titre de la ligne dédiée au transport de patients cas possibles COVID-19 pour le département du GARD, est arrêté comme suit pour la période du 11 au 17 mai 2021.

<u>Secteur/ville Ales</u>	<u>Tranche horaire : 08H00 16H00</u>
Date 11/05/2021	AMBULANCES RIBES 302502810 FF-053-LE
Date 12/05/2021	AMBULANCES VIGNE 302502349 DT-779-BZ
Date 13/05/2021	AMBULANCES 4 SAISONS 302503107 EA-036-BF
Date 14/05/2021	AMBULANCES ARNAL 302506100 DG-448-TF
Date 15/05/2021	AMBULANCES ST HILAIRE 302 501 838 CH-390-CP
Date 16/05/2021	AMBULANCES FUMEL 302502232 ET-464-QA
Date 17/05/2021	AMBULANCES ALYTIS 302505557 FB-108-PA

<u>Secteur/ville Nîmes</u>	<u>Tranche horaire 10h00-18h00</u>
Date 11/05/2021	AMBULANCES JERRISE 302 503 016 FS-679-MV
Date 12/05/2021	AMBULANCES MONTAURY 302 504 857 EX-889-DF
Date 13/05/2021	AMBULANCES JERRISE 302 503 016 FS-679-MV
Date 14/05/2021	AMBULANCES JERRISE 302 503 016 FS-679-MV
Date 15/05/2021	AMBULANCES BOUILLARGUES 302 502 935 FE-984-WW
Date 16/05/2021	AMBULANCES MONTAURY 302 504 857 EX-889-DF
Date 17/05/2021	AMBULANCES MONTAURY 302 504 857 EX-889-DF

Article 3 : La participation des entreprises à la garde départementale COVID a été déterminée en fonction de leurs moyens matériels et humains. Ce tableau permet d'assurer la mise à disposition d'au moins un véhicule de catégorie A type C ou de catégorie C type A disposant d'un équipage conforme à la réglementation.

Article 4 : Ce tableau sera communiqué hebdomadairement au SAMU et à la DD ARS.

Article 5 : Le montant alloué pour la réalisation d'une période de garde telle que définie dans le tableau ci-dessus est de 580€ et concerne l'ensemble des prestations réalisées et ordonnées par le SAMU du département concerné.

Article 6 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Directeur du CHU de Nîmes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du GARD.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa notification, ou le cas échéant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du GARD, d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Nîmes, le 10 MAI 2021

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Par Délégation,
La Directrice Adjointe de la Délégation


Françoise DARDAILLON



Direction Départementale des Territoires et de
la Mer du Gard

30-2021-05-11-00003

Arrêté n°DDTM-SEF-2021-0098 mettant en
demeure M. André VALIBOUZE de mettre en
conformité et de respecter les prescriptions qui
s'imposent aux établissements d'élevage de
sangliers dont il est propriétaire sur les
communes de LE VIGAN et POMMIERS

Acte administratif n°

ARRETE N° DDTM-SEF-2021-0098

mettant en demeure Monsieur André VALIBOUZE
de mettre en conformité et de respecter les prescriptions qui s'imposent aux établissements d'élevage de
sangliers dont il est propriétaire sur les communes de LE VIGAN et POMMIERS

La préfète du Gard
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles L413-3, R413-24 à R413-51 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L653-7, R212-40 et D212-34 à D212-38 ;

VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage ;

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 2005 modifié relatif à l'identification du cheptel porcin, et
notamment ses articles 5 à 8 ;

VU l'arrêté ministériel du 20 août 2009 fixant les caractéristiques et les règles générales de
fonctionnement des installations des établissements d'élevage, de vente et de transit appartenant à la
catégorie A et détenant des sangliers et notamment les articles 7 et 11 ;

VU l'arrêté ministériel du 20 août 2009 relatif à l'identification des sangliers détenus au sein des
établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B ;

VU l'arrêté ministériel du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les
exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des
autres dangers sanitaires réglementés ;

VU l'arrêté préfectoral n° 30-2021-03-08-040 du 8 mars 2021 donnant délégation de signature à M. André
HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer et la décision n° 2021-AH-AG01 du 11 mars
2021 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2015-0057 du 7 juillet 2015 autorisant l'ouverture d'un établissement
d'élevage d'animaux appartenant aux espèces de gibier dont la chasse est autorisée et abrogeant l'arrêté
du 22 septembre 2008 correspondant à l'établissement FR30-147, Le Mazet 30120 POMMIERS ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2015-0058 du 7 juillet 2015 autorisant l'ouverture d'un établissement d'élevage d'animaux appartenant aux espèces de gibier dont la chasse est autorisée et abrogeant l'arrêté du 22 septembre 2008 correspondant à l'établissement FR30-232, Loves 30120 LE VIGAN ;

VU la visite de l'OFB (ex-ONCFS) en date du 12 juillet 2019 ayant conduit à dresser un rapport de manquement en date du 25 juillet 2019 remis en main propre au contrevenant ;

VU les courriers de relance adressés au contrevenant par la DDTM en vue de la régularisation de ses établissements d'élevage de sanglier du 16 février et du 16 mars 2021 ;

Considérant que lors de la visite du 12 juillet 2019, il a été constaté les faits suivants :

- pour l'élevage n° FR30-232 : effectif maximum de reproducteur autorisé de 8 laies et 2 mâles ; effectif constaté le 12 juillet 2019 de 10 laies et 2 mâles et 12 jeunes de l'année.
- manque d'indication sur le registre (côté recto : élevage FR30-147 côté verso : élevage FR30-232) : dates des naissances, identification des individus, origine, ne permettant pas un suivi précis des mouvements d'animaux au sein des élevages.
- absence de dispositif de double-clôture comme le prévoit l'article 4 point IV de l'arrêté du 16 octobre 2018 susvisé.

Considérant que ces faits constituent un manquement aux obligations imposées au propriétaire des établissements d'élevage de sanglier désignés ci-dessus,

Considérant qu'en application de l'article L171-8,

I.-Indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées, en cas d'inobservation des prescriptions applicables en vertu du présent code aux installations, ouvrages, travaux, aménagements, opérations, objets, dispositifs et activités, l'autorité administrative compétente met en demeure la personne à laquelle incombe l'obligation d'y satisfaire dans un délai qu'elle détermine. En cas d'urgence, elle fixe, par le même acte ou par un acte distinct, les mesures nécessaires pour prévenir les dangers graves et imminents pour la santé, la sécurité publique ou l'environnement.

II.-Si, à l'expiration du délai imparti, il n'a pas été déféré à la mise en demeure, aux mesures d'urgence mentionnées à la dernière phrase du I du présent article, l'autorité administrative compétente peut arrêter une ou plusieurs des sanctions administratives.

Sur proposition de M. le directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE

Article 1er :

M. André VALIBOUZE, propriétaire éleveur, domicilié Le Mazet 14 Rue du Four 30120 POMMIERS est mis en demeure de procéder à la mise en conformité de ses établissements d'élevage de sangliers n° FR30-147 et n° FR30-232 sis sur les communes de POMMIERS et de LE VIGAN.

La mise en conformité consiste à

- **régulariser l'effectif de l'établissement d'élevage n° FR30-232** des 10 laies reproductrices sachant que l'arrêté d'ouverture de l'établissement concernant cet élevage vous autorise à détenir 8 laies reproductrices.
- **déposer une demande de régularisation** et obtenir validation de cette demande à l'issue de la procédure d'instruction réglementaire. (formulaire de demande de régularisation ci joint)
- **marquer les sangliers reproducteurs** selon les dispositions de l'arrêté du 20 août 2009 relatif à l'identification des sangliers détenus au sein des établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B. **Pour les sangliers reproducteurs, le numéro d'identification du site d'élevage est complété par un numéro d'identification individuel (exemple n° d'ordre 001, 002, 003...).**

- **transmettre les photos des travaux réalisés du dispositif de double-clôture** comme le prévoit l'article 4 point IV de l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés.

- **transmettre les photos de votre registre d'entrées et de sorties des animaux pour les établissements FR30-147 et FR30-232**

Chaque détenteur-éleveur est responsable de la tenue du registre d'élevage, et donc de la partie relative aux mouvements des sangliers correspondant aux entrées et sorties de chacun des sites d'élevage de son exploitation.

Les informations concernant les **entrées** de sangliers dans chaque site d'élevage de l'exploitation, qu'il s'agisse d'animaux issus du milieu naturel ou en provenance d'un autre site d'élevage, doivent être consignées dans le registre d'élevage **le jour de leur introduction** dans le site.

Les informations concernant les **naissances** de sangliers sur l'élevage doivent être consignées **au moment du sevrage**, ou au plus tard lors de la perte de la livrée du marcassin.

Les informations concernant les **sorties** de sangliers de chaque site d'élevage de l'exploitation, doivent être consignées dans le registre d'élevage **le jour de leur départ** du site.

Les informations à consigner sont la provenance ou la destination de chaque lot de sangliers (noter l'effectif) ou bien de chaque reproducteur (**noter le n° individuel**), à la date concernée (entrée, naissance, sortie).

Les contrôles vétérinaires réalisés au minimum une fois par an, doivent être mentionnés sur le registre d'élevage (date de visite, observations du vétérinaire)

Le détenteur-éleveur doit conserver et classer de manière chronologique les documents suivants :

- Factures ;
- Certificats sanitaires ;
- Documents d'accompagnement des mouvements concernant les entrées et les sorties de sangliers des sites d'élevage de son exploitation ;
- Bons d'enlèvement des animaux morts, délivrés par les collecteurs de cadavres ;
- Copies des autorisations préfectorales de prélèvement ou de lâcher dans le milieu naturel.

Article 2 :

délai de mise en œuvre :

La mise en conformité devra être effective au plus tard le 15 août 2021.

Article 3 :

Sanctions

En cas de non-respect des prescriptions prévues par les articles 1 et 2 du présent arrêté, M. André VALIBOUZE est passible d'une ou plusieurs sanctions administratives simultanées dans les conditions prévues par l'article L. 171-8 du code de l'environnement (consignation des sommes, exécution d'office, amende administrative, astreinte), ainsi que des sanctions pénales prévues par les articles L. 173-1 et suivants du même code.

Article 4 :

Le présent arrêté est notifié à M. André VALIBOUZE, propriétaire éleveur, domicilié Le Mazet 14 Rue du Four 30120 POMMIERS.

Article 5 :

En vue de l'information des tiers :

- le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du département du Gard ; une copie en est déposée en mairie de POMMIERS et de LE VIGAN, et peut y être consultée ; un extrait est affiché dans chaque mairie pendant un délai minimum d'un mois.

- il est publié sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard pendant une durée minimale de deux mois.

Article 6 :

La légalité du présent acte juridique peut être contestée par toute personne ayant un intérêt à agir dans les deux mois qui suivent la date de sa publication. A cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux, par l'application informatique « télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telécours.fr. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

Article 7 :

Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le maire de la commune de POMMIERS et le maire de la commune de LE VIGAN, le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité du Gard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

NIMES, LE 11 MAI 2021
LA PRÉFÈTE,
Par Délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer du Gard
André HORTH

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer du Gard

30-2021-05-07-00001

BAREME VITI RAISINS DE CUVE POUR LES AOC
2020

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Gard

Acte administratif n°

COMPLEMENT au barème départemental n°DDTM-SEF-2021-0028 du 11 février 2020 d'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles et aux récoltes de l'année 2020, retenu à l'unanimité en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en formation spécialisée indemnisation (CDCFS-DG)

Séance du 22 avril 2021.

(article R426-8 du code de l'environnement)

Raisins de cuve (année 2020) Adoption règle de conversion 130 kilogrammes de raisin = 1 hectolitre	moyenne mercuriale s 2020	déduction frais de vinificatio n	barème retenu	Décision de la commission réunion du 22/04/2021
AOC costières de Nîmes rouge, rosé	0,89	0,20	0,69 € / kg	
AOC costières de Nîmes blanc	0,89	0,20	0,69 € / kg	
AOC costières de Nîmes biologique rouge	1,06	0,20	0,86 € / kg	
AOC costières de Nîmes biologique blanc, rosé	1,31	0,20	1,11 € / kg	
AOC coteaux du Languedoc blanc	1,06	0,20	0,86 € / kg	
AOC coteaux du Languedoc rouge rosé	1,06	0,20	0,86 € / kg	
AOC coteaux du Languedoc biologique rouge	1,06	0,20	0,86 € / kg	
AOC coteaux du Languedoc biologique blanc rosé	1,20	0,20	1,00 € / kg	
AOC côtes du Rhône rouge	1,04	0,20	0,84 € / kg	
AOC côtes du Rhône rouge biologique	1,34	0,20	1,14 € / kg	
AOC côtes du Rhône rosé	1,06	0,20	0,86 € / kg	
AOC côtes du Rhône rosé biologique	1,36	0,20	1,16 € / kg	
AOC côtes du Rhône blanc	1,16	0,20	0,96 € / kg	
AOC côtes du Rhône blanc biologique	1,54	0,20	1,34 € / kg	
AOC côtes du Rhône rouge géographique	1,45	0,20	1,25 € / kg	
AOC côtes du Rhône rouge rosé géographique biologique	1,62	0,20	1,42 € / kg	
AOC côtes du Rhône rosé géographique	1,36	0,20	1,16 € / kg	
AOC côtes du Rhône blanc géographique	1,70	0,20	1,50 € / kg	
AOC côtes du Rhône blanc géographique biologique	1,80	0,20	1,60 € / kg	
AOC côtes du Rhône rouge village SANS NG rouge rose	1,22	0,20	1,02 € / kg	
AOC côtes du Rhône rouge village NG rouge rosé	1,32	0,20	1,12 € / kg	
AOC côtes du Rhône rouge village biologique	1,44	0,20	1,24 € / kg	
AOC côtes du Rhône rosé village	1,25	0,20	1,05 € / kg	
AOC côtes du Rhône blanc village	1,53	0,20	1,33 € / kg	
AOC côtes du Rhône blanc village biologique	1,80	0,20	1,60 € / kg	
AOC côtes du Rhône Lirac rouge	1,67	0,20	1,47 € / kg	
AOC côtes du Rhône Lirac rosé	1,85	0,20	1,65 € / kg	
AOC côtes du Rhône Tavel rouge	2,20	0,20	2,00 € / kg	
AOC côtes du Rhône Tavel rosé	2,43	0,20	2,23 € / kg	
AOC côtes du Rhône Tavel biologique rosé	2,72	0,20	2,52 € / kg	
AOC Pic Saint Loup rouge rosé	1,84	0,20	1,64 € / kg	
AOC Duché d'Uzès	0,90	0,20	0,70 € / kg	

Raisins de cuve (année 2020) Adoption règle de conversion 130 kilogrammes de raisin = 1 hectolitre	moyenne mercuriale s 2020	déduction frais de vinificatio n	barème retenu	Décision de la commission réunion du 22/04/2021
Raisin Clairette de Bellegarde	0,96	0,20	0,76 € / kg	
AOC coteaux du Vivarais	0,87	0,20	0,67 € / kg	
AOC coteaux du Vivarais biologique	1,21	0,20	1,01 € / kg	

Pour la préfète et par délégation, le DDTM,

Fait à Nîmes, le 07 mai 2021

le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, pour
le DDTM, le chef du service environnement et forêt signé
Cyrille ANGRAND

Prefecture du Gard

30-2021-05-11-00004

AP modificatif des membres de la commission
de controle chargées de la régularité des listes
électorales des communes de MOINS de 1000
habitants du GARD

**Arrêté n°
modifiant l'arrêté n° 30-2021-01-08-004 du 08 janvier 2021, portant création et
nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes
électorales des communes de moins de 1000 habitants pour le département du GARD**

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R.11,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

Vu les propositions des maires des communes concernées,

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département du Gard,

Vu l'arrêté n° 30-2021-01-08-004 du 8 janvier 2021, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de moins de 1000 habitants pour le département du GARD,

Considérant les modifications intervenues dans diverses communes du GARD et la nécessité d'actualiser les membres de la commission de contrôle.

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : L'annexe de l'arrêté n° 30-2021-01-08-004 du 8 janvier 2021, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des

communes de moins de 1000 habitants pour le département du GARD, est modifiée comme suit pour les communes du département du GARD

Article 2 : Le reste est sans changement

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du GARD et les maires des communes du département du GARD, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nîmes, le

19 MAI 2021

La préfète,

Pour la Préfète,
le secrétaire général


Frédéric LOISEAU

ARRONDISSEMENT D'ALES - COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

délégués de l'administration	délégués du tribunal judiciaire	conseiller municipal	COMMUNES
MME BORD Brigitte	MME BOUSCARAT Nathalie	MME FABREGOUL Caroline	ALLEGRE-LES-FUMADES
M BORNE Jean Marc	MME DUSSAUD Martine	M BRUNATTO Mathieu Suppléant M COUZIDAKIS Cédric	AUJAC
M DEDIEU Eric	MME JEANNEREVY Monique	M RIGAUD Jordan	BONNEVAUX
MME BEAUFILS Liliane	MME GILLES Nathalie Suppléant M DUMAZERT Alain	MME FOLCO Céline	BORDEZAC
M BOIS Régis	M GUIRAUD Michel	M TERRADES Olivier	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES
M PERLES Serge	MME MILLET Emily	MME DE MAGONDEAUX Patricia	BOUQUET
MME SAVANIER Catherine	MME PIEROTTI Chantal	M PRADIER Sylvain	BRIGNON
M DELAUZUN Bernard	MME RICCO Murielle	MME POLLET Anne Marie Suppléante MME BLANCHER Muriel	BROUZET-LES-ALES
MME RONDELLI Christine	M. ANGONNET Cyril	Mme PIAZZA Agnès Suppléante CHALEIL Line	CASTELNAU-VALENCE
MME DE OLIVEIRA Elisabeth	MME LAGANIER Noëlle	MME CHIFFE Nathalie	CHAMBON
M DEDET Jacky	M. ROURE André	M GRASSET Jean Paul	CHAMBORIGAUD
M. CHABERT Guy	M MARTIN Henri	M CHARLES Thierry	CONCOULES
MME GAUVAIN Chantal	M VINCENT Maxime	MME MARTINEZ Roselyne	CORBES
M THOULOZE Jean	M. THOMAS Clément	M VICEDOMINI Frédéric	COURRY
MME RODRIGUEZ Veuve BAOUSSON Marie-Rose	M GEREVINI Joël	MME ANDRE Marie Jeanne	CRUVIERS-LASCOURS
M. DA SOUZA Jean	MME BRUNEL Muriel	M TAFFORIN René-Yves	DEAUX
M BERNARD Patrick	MME OZIL Cathy	M BOURGUET Sébastien Suppléant M OZIL Sylvain	EUZET LES BAINS
M GARNIER Jacques	M KELEMEN Samuel	M VIELJUS Christophe	GENERARGUES
MME GRAS Danielle	M. GRAS Christian	M GIBERT Jean-Louis	GENOLHAC
M BRUGUIERE Daniel	MME LACROIX Mary Claude Suppléante MME GARNIER Martine	M CHABROL Jean-Luc	LAMELOUZE
MME COT Sylvie	M TATTI Fabien	MME GELMETTI Ghislaine suppléante : MME ALLARD Michèle	MALONS-ET-ELZE
MME FABRE Catherine	M BROUET Christophe	M FLEURET Gérard Suppléante MME YZERD Camille	MARTIGNARGUES
MME BENOIT Isabelle	MME BENDJEDDOU Marylin	M ROQUES Jean-Louis	MARTINET (LE)
M COURTIOL Jimmy Suppléante : MME HAON Edith	MME ORTIS Alexandra	M PLAN Patrick	MASSANES
M. CALCATELLE Gilbert	MME SERRA Rolande	MME VALERO Katia	MASSILLARGUES-ATTUECH
M BERNARD Frédéric	M ESNAULT Christian	M COTREAUX Jack	MEJANNES-LE-CLAP

M FRAYSSE Jean-Paul	MME OLLIER-VINCENT Chantal	MME RIVIERE Laurence	MEYRANNES
M AURAN Alain	M BARTHELOT Didier	M BRAHIC Gaëtan	MIALET
MME ROMIEU Martine	MME GACHE Angie	M COMAS Nicolas Suppléante MME VIGNAL Catherine	MONTEILS
MME MILLEZI Renée	M FAVIER Christian	M COSTE Jean-Claude	NAVACELLES
M. VIARDOT Jean-Marie	M MALHAUTIER Fabrice	MME APARISI Marie Hélène Suppléante MME MOURRE Christelle	NEERS
M DUMAZERT Maxime	MME POLGE Danielle	M PASCAL Christian Suppléante MME MOREL MAROGER Mirreille	PEYREMALE
M AGNIEL Jacques	MME GIOI Isabelle	M BLANCHER Joseph	PLANS (LES)
M GIORDANO Clément	M BOUTONNET Jean-Pierre	M CAYROCHE Yves	PONTEILS-ET-BRESIS
MME VESLIN Mirreille	M DARDALHON Maxime Suppléante MME BECAMEL Martine	MME PINAIRE Catherine	PORTES
M CELLIER Lionnel	M ABBAS Tahar	M MANIVET Jean Claude	POTELIERES
M ROUQUETTE Patrice	MME PESENTI Suzy	M. LAMOLLE Jacques Suppléante MME EXPOSITO Stéphanie	RIVIERES
MME CAMBON Annie	MME D'ORIVAL Ghislaine	MME LEZE Christine Suppléante MME AGRA Régine	ROBIAC-ROCHESSADOLE
MME CHANTE BOIS Sylviane	MME OLLIER Pascale	M SALA Jean Jacques	ROCHEGUDE
MME GRAILLON Marie-Claude	MME CAVALLIER Patricia Suppléante MME CABOCHE Julie	M. THEROND Joël Suppléante MME ANDRE BALDIT Noémie	SAINT-BONNET-DE-SALENDRINQUE
M COLANCON Laurent	MME DIJON Michèle	MME HUGLI Céline	SAINT-BRES
MME ROUSSET Annie	M MULA Valentin	M. BOUSQUET Alain	SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN
MME LACROIX Martine	M PRADES Jacques	M GINHOUX Francis	SAINT-DENIS
M MAILLARD Alain	M LIOTTA Laurent	MME DI MARCO Brigitte	SAINT-ETIENNE-DE-L'OLM
MME BREYSSE Christiane Suppléante MME SABATERY Mirreille	MME BOUSSOUF Solange	MME SALEL Francine	SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON
M PFISTER Roger	MME GUIRAUD Solange	M GASTAUD Benoit	SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES
M PINARD Jacques	MME HACHET Valérie	M PETIT Jean-Philippe Suppléante M GOULABERT Régine	SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN
MME CUBIZOLLE Stéphanie	MME VIELLES Corinne	M ZANE Daniel	SAINT-JEAN-DE-SERRES
M. MICHEL Jean-Luc	MME PONCET Cécile Suppléante MME JEKAL Isabelle	M. HLADYNINK Joël Suppléante MME VIDAL Chantal	SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE
M DURAND Frédéric	MME AGNIEL Colette	MME LEPINAY Marie-Line	SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS
MME BREMENT Marie Louise	MME PARFAIT Johanna	M. DUMAS Bruno	SAINT-JUST-ET-VACQUIERES
M PASCAL Patrick	MME BODIN Virginie	MME BERTRAND Gaëlle	SAINT-MAURICE-DE-CAZEVEUILLE
MME LOBRÉAU Christelle	M POUDEVIGNE David	M ROQUIER Bastien	SAINT-PAUL-LA-COSTE
MME KALUSDIAN Delphine Suppléante MME VIGNE Alexandra	M RAOUX Bernard	M RIBARD Damien Suppléante MME FALSARELLA Catherine	SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS

MME BARGY Augusta	MME BERNARD Myriam	MME CAPLIEZ Christine Suppléant M BARONE Jeanni	SAINT-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE
M FAISSE Michel	M BERNARD Damien	M. DANIS Patrick	SAINT-VICTOR-DE-MALCAP
MME SOULIER Bernadette	MME JOUVE Geneviève	M AIGLON Laurent Suppléant M MICHEL Joris	SAINTE-CECILE-D'ANDORGE
M MOURGUES David	MME VERDIER Nicole	MME HERBSTER Annelise	SAINTE-CROIX-DE-CADERLE
M AGULHON René	MME VIGNES Brigitte	MME CEBELIEU Françoise Suppléant M HUYSS Philippe	SENECHAS
MME LEYNAUD Stéphanie	MME FORBES Anne	M.MOUNIER Laurent	SERVAS
M FOPPOLO Raymond	M JOFFRE Gérard	M FERRANTE Robert	SEYNES
MME DI CESARE Christiane	M THEVENY Bernard	M PRIVAT Eric Suppléant M PRIVAT Christian	SOUSTELLE
M CHAMPETIER Alain Suppléante MME TAYOLLE Danièle	M CASSAULT Lilian Suppléant M JOLIVET Joël	MME MEUNIER Nathalie Suppléante MME CAVAILLES Claire	THARAUX
M CASANOVA Pierre-Charles	M PUECH Bernard	MME BOLLON Anne-Isabelle	THOIRAS
MME CARLONI Solange	MME CHABANIS Michèle	MME WOZNIAK Michèle Suppléant M FINET Fabien	TORNAC
MME GARCIA Yolaine	MME LANDES Patricia Suppléant M ROSSIERE Robert	M COLOMBI Laurent Suppléante : MME CAZAUX-SANZ Valérie	VABRES
M VASON Jean-Pierre	M MARTINEZ Alexandre	M CEBRIAN Carlos	VERNAREDE (LA)

ARRONDISSEMENT DE NIMES - COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

délégués de l'administration	délégués du tribunal judiciaire	Conseiller municipal	COMMUNES
M. CHABERT Serge	MME ALTEYRAC Céline	M. MARRÉL Jérôme Suppléant MME CHAZEL Mélissa	AIGALIERS
M BAUME Pascal	M. BRUGUIER Jean-Christophe	M RANC Esteben	AIGUEZE
MME DURAND Odette	MME KUCHEIDA Brigitte	M VALENTIN Jean Philippe Suppléant M DUBOIS Laurent	ARGILLIERS
M ROCHE Jean	M. TEULADE Jean	MME FLORES Caroline	ASPERES
MME CLAVEL Monique	MME VIDAL Sabine	MME KAO DIT DELMEIR Catherine	AUBUSSARGUES
M MEJEAN Denis	MME BOMPARD Nicole	MME POULET Marie-Claude	AUJARGUES
MME LEBEGUE Isabelle Suppléante MME MRAZ Jocelyne	M. GRANDJEAN Daniel	MME FRESPUECH Marie Suppléant M PASCAL Didier	BARON
MME GUZZO Catherine	M. JUSTAMOND Claude	M MEIX Olivier	BASTIDE-D'ENGRAS (LA)
M ROUSSEL Jérôme	M. VOLTZ Denis	MME HERMAN Géraldine Suppléant M DAVID Eric	BELVEZET
M MICHEL Marcel	M. POUGET Gérard	M AIGON Marcel	BOISSIERES
M GERVAIS Alain	M. BERTRAND Thierry	M CHABRIER Louis	BOURDIC
M MARTIN Gilbert	MME HAMET Nathaïe	M FERRIER Joël	BRUGUIERE (LA)
MME PFAEFFLI Danielle	M. BOISSIER	MME HAON Danielle Suppléant M MARGIER Didier	CANNES-ET-CLAIRAN
M SAORIN Jean Claude	Mm DUHAMEL Jacqueline	MME CLAUDX Élodie Suppléantes : MME GIULIANI Stéphanie Et MME DURANDO Françoise	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)
M GARDOT Jean	M DUMARCHE Elian	MME VIGNE Brigitte	CARSAN
MME SABRAN Chantal	MME CHEVALLIER Mireille	MME DOSE Nathaïe	CAVILLARGUES
M MOURET Philippe	M. BOUILLARD Henri	MME BRUNEL Patricia	CHUSCLAN
M. BROCHE Denis	MME RAOUX Marie-France	MME VERNAY Nathaïe Suppléante MME MICHEL Marie	CODOLET
M LALUQUE André	M. ABRIC Henri	M SCHWOB Timothée	COLLORQUES
M MERMET René	MME LAGET Florence	MME SAINT JOURS Stéphanie	COMBAS
MME LANGLADE Virginie	M. BENOIT Fabrice	M. NABONNE Philippe Suppléant M PAUT Régis	CORNILLON
MME RIOS Brigitte	M. LIAUTARD Jean-Pierre	MME BERETTA Sophie	CRESPAN
MME HIRSCH Karine	M. RIGAL Christian	MME COUDERC Annette	DIONS
MME MOULIN Bernadette	M. ISSARTIER André	M. SENOT Laurent	DOMAZAN
M SOULIER Elian	M PAPA Michel	M RANC Thomas	DOMESSARGUES

MME GARCIA Ginette	MME FRICHET Solange	MME CROCITTI Catherine Suppléant M GRANIER Jean Laurent	ESTEZARGUES
M DIEUL Fabrice suppléant MME VERDAN Marie-Claude	MME BOISSIERE Virginie	MME MICHOT Patricia	FLAUX
M ATEK Jean-Marc	M. TETAERT Jean-Luc	M SOURO Eric Suppléant M MONIEZ Maxime	FOISSAC
M. KERMARREC Michel	M. GRIMANS Marcel	MME BRAULT Julie	FONS-SUR-LUSSAN
M BAUDOUIN Patrick	M ROBERT Christophe	MME PERGET Nathalie	FONTANES
M. Roger DELOLY	MME FAURE Josette	M BOURLET DE LA VALLEE Pierre	FONTARECHES
M DELAGE Alain	MIME GIRALT Paulette	M POUDEVIGNE Jeremy Suppléant M JURADO Jean Marie	GAJAN
MME LAMIE Léonne Suppléant : M RIDAO Jean-Pierre	M NICOLAS Stéphane	MME FLANDIN Magali	GARN (LE)
MME GIBERT Marie-Madeleine	M. ROQUEL Jean-Paul	MME GOUT Anne	GARRIGUES-SAINTE-EULALIE
MME JUSTAMOND Cécile	Mme Gabriele NUESCH	MME MICHALSKI Anna Suppléante BACHEROT Christine	ISSIRAC
MME CARLES Marie Rose	M. Charly VOLLE	M BARNOUIN Luc	LAVAL-SAINT-ROMAN
MME ANSELME Christelle	M. MELLAREDE Michel	MME BLANCHOT Michèle suppléante MME LIENARD véronique	LECQUES
MME PRONER Elisabeth	M. GAUTIER Robert	MME BOINEAU Sandrine	LIRAC
Mme Thérèse VERDIER	M. DESGRANGES Guy	MME VERDIER Ghislaine	LUSSAN
M ASSENAT Christian	MIME BAYARD Clélia	MME MADASCHI Véronique	MAURESSARGUES
MME BOSCOLO Hugnette	MME DENNEMONT Marie	M CADARIO Philippe	MONTAGNAC
M BUREY Oscar	M. FLANDIN Robert	MME PFLÜGER Isabelle Suppléant M CHEIREZY Michel	MONTCLUS
M GUERIN Gilles	MME CHEYROUX Line	M CHEYROUX Yannick Suppléante MME PITTET Nathalie	MONTIGNARGUES
M AUDEWARD André	MIME Magali CHABERT	MIME MANDET Marie Anne Suppléant M ALORY Hugues	MONTMIRAT
MME BENEFICE Annick	MIME BOSC Bernadette	MME TOMAS Sylviane	MOULEZAN
M PRIEUR Jean-Pierre	M. PITTORINO Patrick	M BRUNEL Benjamin	PARIGNARGUES
M LACROIX Bruno	MME CONSTANT Anouk	MME LUPIAC Anne	PIN (LE)
M. ROMAN Michel	M DEMONTIS Bernard	M RENAULT Paulette	POUGNADORESSE
M PESENTI Mike	M. FOURNIER Nicolas	MME BONNEFILLE Cassandra	POUZILHAC
MME FABRYZEKI FLANDIN Marie Louise	M. REY Jean-François	M SIMEONI Robin Suppléante : MME GARNIER Marilyne	ROQUE-SUR-CEZE (LA)
MME FERNANDINHO Fabielle Suppléant MME GASPARIINI Nadine	MIME LAHONDES Catherine	MME DUMONT Martine	ROUVIERE (LA)

MME VERLAGUET Régine	MIME ROUSSEL Dominique	M BEHNCKE Raoul suppléante MME BOUYSSOU Béatrice	SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES
M ROUX Daniel	MIME SERON Anne Laure	MME CASSAGNETTES Laurence	SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS
MME SOTO-ESPEJO Juana	M. COMBE Michel	M BEHAR Yoni	SAINT-BAUZELY
M RAMADIER David	M MAZOYER Laurent	MIME DUBOIS Isabelle	SAINT-BONNET-DU-GARD
M FORGEROU Didier	M. EPELY Pierre	MIME ARNAL Magali	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
M RENAUX Maurice	M. JEANJEAN René	M WIPF Jean-Marie	SAINT-CLEMENT
MME ACHARD Eliette	M RODIER Alain	M OLIVET Christophe	SAINT-COME-ET-MARUEJOLS
M MARUEJOLS Yves	M. ROMESTAN Marcel	MME MAESTRALI Katy	SAINT-DEZERY
MME DACHEUX Véronique	MME GRADEL Séverine	MME GOUYER Jade	SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
MME ROCHER Mireille	MIME CHARAVEL Catherine	M RIBOULET Jacques	SAINT-GERVAIS
MME WETZSTEIN Muriel	M. GUET Josian	M ALLEGRIINI Jean-Marie	SAINT-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU
MME FLANDIN Hélène	M. BOUCHON Bernard	MME BARRAL Anne	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
M PICARD Alain	M. RIBIERE Michel	MIME BLANCHARD Martine	SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE
MME DECLERK Valérie	M. GIOLBAS Dominique	M POLGE Régis Suppléant M MOULINET Thierry	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
MME DUWEZ Danielle	M HALLUIN Catherine	MME AUPHAN Patricia	SAINT-MAXIMIN
M. MICAELLI Ulysse	M. MONTAGUD François	M VIDAL Jean-Marc suppléant M CAILLET Sébastien	SAINT-MICHEL-DEUZET
M CAZAUZ Georges	M BORRELLY Sylvie	MIME FEUILLADE Clarisse	SAINT-PONS-LA-CALM
MME ROULLE Geneviève	MME. ESPI Nicole	M. LECOQ Denis Suppléante MME VLOEBERGHES Anne-Marie	SAINT-VICTOR-DES-OULES
M CAVALIER Jean Marc	MME SCHRECK Évelyne	MME CHELABI Léa Suppléant M MONIER Laurent	SALAZAC
M SALERT Pierre	MME GAL Raymonde	MME GALI Véronique	SALINELLES
M BRUGUIERE Jean Marius	MIME ROTA Odette	MIME BLACHERE Annick	SANILHAC-ET-SAGRIES
MME ESCUDIER Marie-Laure	MIME GRASSET Paulette	M ME TERRIE Nadine Suppléante : MME DUMENY Anny	SAUZET
M ZIARKOWSKI Simon	M. MALZAC Régis	M PRUNET Gérard Suppléante MME ROMEUR Brigitte	SERVIERS-ET-LABAUME
M. COMPAN Gilles	M. VERNAZOBRES Hervé	M. BARRE Thierry	SOUVIGNARGUES
MME GIRAUD Nathalie	MIME DOLLADILLE Claudy	MIME VAUX Marie Hélène	VALLABRIX
M RAMBERT Philippe Suppléante MME COURT Lydie	M. RAT Robert	MME MAURIN Aurélie Suppléant M. EKEL Christophe	VALLERARGUES
M. JUND Jacques	MME BERNIER Marie-Pierre	MME BASTID Jocelyne suppléant LUYDLIN Yvon	VALLIGUIERES
M THOMASSOT Michel	M. PAGES Jean-Claude	M AJASSE Eric Suppléant : M MICHAILLE Gérard	VERFEUIL

ARRONDISSEMENT DU VIGAN - COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

délégués de l'administration	délégués du tribunal judiciaire	conseiller municipal	COMMUNES
M FENELON Denis	MME AGULHON-GREVE Line	M SOULLER Fabien	AIGREMONT
M SALZE Christian	MME REILHAN Marie-Claude	MME BRUN Élodie Suppléante DISPARD VIVENS Marie-Hélène	ALZON
MME LABORDE Noëlle	MME GRENOUILLET Anne	M GAUTHIER Christian	ARPHY
MME PAULET Chantal	MME SOULLIER Florence	M POHLER Olivier	ARRE
M DOUCET Bernard Suppléant M TREMBLAIS Bruno	M HUE Jean-Pierre Suppléante MME FROMENT Christine	M BERNARD Rémy Suppléante MME RIGAUT Catherine	ARRIGAS
M MEJANEL André	M BOULET Jacky	MME ROUQUETTE Karine	AULAS
MME PASSET Claude	M PALLIER André	M Denis Sylvain Suppléant M ANDRE Bernard	AUMESSAS
MME MONOD Isabelle	MME NEGRON Jacqueline	MME MOURIER Muriel	BEZ-ET-ESPARON
MME GALANT Sandrine	M BAUDOT Nicolas	MME VAN DER BLIEK Merel	BLANDAS
MME FAGALDE MAGNIN Michèle	MME ZUCCONI Maria	MME CHARAPPA Martine	BRAGASSARGUES
M. BOUARD Gérard	M. VOLPELLIERE Cyril	M. COMBERNOUX Samuel	BREAU-MARS
M DAUDE Claude	MME MAUREL Sylvie	M BOYER Patrick	BROUZET-LES-QUISSAC
M SALLES Robert	MME AUBOUR Séverine	MME HARDY Elisabeth Suppléant M BOUDIGNON David	CADIERE-ET-CAMBO (LA)
MME MALET BERGONNIER Cécile	MME PRUNET Evelyne	M. RANDON Philippe Suppléant BERGONNIER Didier	CAMPESTRE-ET-LUC
en attente de désignation	MME LAZAREWICZ Solange	en attente de désignation	CANAULES-ET-ARGENTIERES
M MEJEAN Georges	M DURANDET Patrick	M THALER Xavier	CARDET
Mme DI BERNARDO Ingrid	M CHATAL Luc	MME STEFFEN Virginie Suppléant M MEURICE Anthony	CARNAS
M ANTONIN .Hugues	M LAYRE Jacques	MME CHARBONNIER Véronique	CASSAGNOLES
MME RAVAILLE Magali	MME POYET Virginie	M. Bernard BROUILLET	CAUSSE-ET-BEGON
MME GRAS Monique	M. Mathieu FOUANT	MME CHARTREUX Anne	COLOGNAC
MME CASTETS Christine	MME BENEZECH Elsa	MME MARTINET Muriel	CONQUEYRAC
M DELAUNOY Jacques	M PARYS Daniel	MME BEGUINOT Marie-Claude	CORCONNE
MME LANDRY Valérie	MME OLINET Agnès	MME MAJUREL Fabienne Suppléante MME CAZES Madeleine	CROS
MME ANTHERIEU Sandrine	M SARRAN Hervé	MME SANCH Chantal	DOURBIES
M. FESQUET Jean-Claude	MME MULLER Bernadette Supplante MME PRAT Marianne	M AUTHELAIN David	DURFORT-ET-SAINT-MARTIN- DE-SOSSENAC
M MARTIN Régis	M PAUVERT Thierry	M FLEURY Jean Pierre	ESTRECHURE (L')

M LE SAINT André Maurice en attente de désignation	M ALLEMAND Jean-Pierre M SAINTIGNY Christophe	M. FOURNIER Guy en attente de désignation	FRESSAC GAILHAN
MME BEDOS Emmanuelle	M BALEMBOIS Laurent	M EVESQUE Mathieu Suppléante CARTAYRADE Géraldine	LANUEJOLS
MME DEGUY Pascale Suppléant M BUCHOU SERGE	MME RIGHINI Florence	MME PANSERI Nicole	LIUOC
M LE FLOUR Michel	MME PASSERAT Dominique	M LEICK Hervé Suppléant M CASTALDI Stéphane	LOGRIAN-FLORIAN
M PRATLONG Christian	MME PRIEUR Dominique	MME BRULHARD LETOCART Karine	MANDAGOUT
M. LINARES José Suppléant M MILLET Robert	ME ALLIER Jacqueline	M JACQUES Didier	MARUEJOLS-LES-GARDON
M. LACROIX Jean-Pierre	MME PASTRE Yolande	MME BRESSON Nathalie	MOLIERES-CAVAILLAC
M. DESCAMPS Hervé	M BOURDERON Laurent Suppléant M BOISSIN Stéphane	M GUIBAL Jean-Paul Suppléante MME Sylvette LACOMBE	MONOBLET
M JOURDAN Pierre	M AUBERT Gilbert	MME ROSELET Chrystèle Suppléant : M MEERT Jacques	MONTDARDIER
M COULON Jacques	M ACQUIER Jean Yves	M LEMOINE Régis	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN
MME BORDARIER André	M. DELEUZE Denis	M. DELEUZE Pierre	PEYROLLES
MME HEYRAUD Sylvie	M TEISSONNIERE Régis	M BOSIO Alexis	PLANTIERS (LES)
M MIALANE Claude	MME MASI Josiane	MME FERRIERES Lucienne	POMMIERS
MME BERTRAND Claire	MME PUECH Danielle	MME MARTIN Charlotte	POMPIGNAN
M. MOLINIER Laurent Suppléant : M DURAND Jany	MME TRUMPLER Bettina	M GRAS Jean-Claude	PUECHREDON
M LAUTON Jonathan	M CALAZEL Bernard	M CHEVALLIER Jean-René	REVENS
M FABRE Louis	MME DURAND Sophie	MME HALGAND Marie-José	ROGUES
MME DUPONT Sylviane	MME TRICART Anne-Lise	M ENOU Emmanuel Suppléante MME BEZANCON Marie-Claude	ROQUEDUR
M GALLOIS Patrick	MME PUECH Elisabeth	MME WINTER Delphine	SAINT-ANDRE-DE-MAJENCOLLES
MME CALDAS Amandine	M SALTET Laurent	M NAUD Jean-Claude	SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE
MME MASBON Élodie	M CHAPON Luc	MME DELOIN Perrine	SAINT-BENEZET
M. DUEMAI Nouar	MME MECKER Audrey	MME BOLORINOS Marine	SAINT-BRESSON
M. Thierry LECOUVREUR	M MEJEAN Claude	MME JEAN Christiane	SAINT-FELIX-DE-PALLIERES
MME CUENOT Andrée	M THEROND Jean-Marie	M MARTINA Christiane	SAINT-JEAN-DE-CRIEULON
MME FADAT Nicole	M BRIZON Bernard	MME CLOT-MARAMOTTI Joëlle	SAINT-JULIEN-DE-LA-NEF
Mme TRIAL Martine	MME DI BRANCO Myriam	MME HOURIE Françoise	SAINT-LAURENT-LE-MINIER
M TIER Claude	MME LEONARD Fanny	MME GOTTIGNY Yannick Suppléante : MME LECHARME Isabelle	SAINT-MARTIAL

M. VIALA Rémy	M SOUCHON Michel Suppléant M POMMIER Daniel	M PITOT Rubens	SAINT-NAZAIRE-DES-GARDIES
M LAUTRIC Sony Bernard	M TASSET Michel	MME ODENHARDT Isa	SAINT-ROMAN-DE-CODIERES
M ARJAILLES Robert	MME GOMARIN Patricia	M BARNAUD Philippe Suppléante MINIOU Romane	SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU
M.MICHEL Stéphane	MME LEININGER Laure	M VACHALDE Vincent suppléant M PELATAN Vincent	SAINT-THEODORIT
M. DETAILLEUR Didier	M RULNCE Benjamin	MME SURIG Laurie Suppléant M CREVEL Romain	SARDAN
M CANE Jean Loup	MME DESORT Antoinette	MME CASTAN Dominique	SAUMANE
M LAURENT Jean Pierre	MME CHARDONNAUD Rolande Suppléante MME BROS Violette	MME FOURNIER Odile	SAVIGNARGUES
MME DAUMET Nicole	M BERTEZENNE Richard	MME BLATZINGER Agnès	SOUDORGUES
MME JULIAN Delphine	M. Paul CARRILLO	MME PELTIER Sarah Suppléante TIPHAINE Cécile	TREVES
MME MONEL Cendrine	MME SCOTTO Catherine	MME BOUET Aurelie	VIC-LE-FESQ
MME BAUMGARTNER Odette	MME ALLEAUME Marianne	M. VALETTE Patrick	VISSEC

Prefecture du Gard

30-2021-05-11-00002

AP modificatif des membres de la commission
de controle chargées de la régularité des listes
électorales des communes de PLUS de 1000
habitants du GARD

La préfète du Gard
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n°
modifiant l'arrêté n° 30-2021-01-08-005 du 08 janvier 2021, portant création et
nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes
électorales des communes de plus de 1000 habitants pour le département du GARD

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R.11,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

Vu les propositions des maires des communes concernées,

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département du Gard,

Vu l'arrêté n° 30-20121-01-08-005 du 8 janvier 2021, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de plus de 1000 habitants pour le département du GARD,

Considérant les modifications intervenues dans diverses communes du GARD et la nécessité d'actualiser les membres de la commission de contrôle.

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : L'annexe de l'arrêté n° 30-20121-01-08-005 du 8 janvier 2021, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de plus de 1000 habitants pour le département du GARD, est modifiée comme suit pour les communes du département du GARD

Article 2 : Le reste est sans changement

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du GARD et les maires des communes du département du GARD, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nîmes, le 11 MAI 2021

La préfète,
Pour la Préfète,
le secrétaire général



Frédéric LOISEAU

ARRONDISSEMENT D'ALES - COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

1^{er} conseiller Municipal	2^{ème} conseiller Municipal	3^{ème} conseiller Municipal	4^{ème} conseiller Municipal	5^{ème} conseiller Municipal	COMMUNES
MME MEUNIER Valérie	M MASSON Jean-Régis	M LAURENT Cyril	MME GUERNINE Naïma	MME WAGNER Aurélie	ALES
MME BELLOT Jaqueline	M SONTAG Joseph	M MEREL André	MME PEYTEVIN Jocelyne	M GAUSSENT Philippe	ANDUZE
M VIGOUROUX Claude	M GRANGEON Serge	MME GUERIN Jennifer	MME CARRE Marie	M. GONZALEZ Jean	BESSEGES
MME PIOCHAUD Maryse	MME CHERON Michèle	M COSTE Bernard	MME QUERTE Nicole	MME GIRARD Christel	BOISSET-ET-GAUJAC
Suppléant M GHEMRI Hassène			Suppléant M BERNARD Mickaël		
MME LASIA Yolande	M RICHARD Christian	MME RONDINAUD Astrid	MME LAMOTTE Valérie	M GILLES Ludovic	GAGNIERES
Suppléants : M PAIN Jean-luc, MME ROUBAUD Laure et MME ANGLIEVEL Mélanie					
MME JOUVE Rosemonde	M ALBEROLA André	MME SOUSTELLE Marie Claude	M. BOUX Ludovic	M MIERAND Didier	GRAND-COMBE (LA)
MME BIGNOLLES Martine	M DURAND Philippe	M ASTIER Jean Louis	M FIRMIN Cyrille	M PONTIER Alain	LEZAN
MME GIOLBAS Martine	M VERBRUGGE Dirk	MME MARCHAND Laëtitia	MME NAVARRO Odette	MME AGNIEL Dominique	MOLIERES-SUR-CEZE
suppléants : MME DE CHASTENET Cécile et M AUGUSTYNIAK Nicolas					
M PASQUALETTI José	MME COMBE Karine	M DUREZ Mickaël	M RICHE Yann	MME AIRAL Vanessa	MONS
M. SABOURIN Jacques	M BOFFI Pierre	M PANSIER Jean	M PIALET Daniel	M MACQ David	SAINT-AMBROIX
M DATO Elisabeth	M SOUCHE Christel	MME THIBONNIER Nathalie	M MALAVELLE William	M THOMAS Grégory	SAINT-CHRISTOL-LES-ALES
M LEY Pierre	MME PALAT-DEVIDAL Véronique	MME TELL Marie Lise	M SANCHEZ Antoine	MME ANZALONE Carmela	SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET
M MALHE Jacky	M VEIRUN Bernard	MME VIDAL Régine	MME BOURQUET BAUDRY Maryse	M ESPERANDIEU Samuel	SAINT-HILAIRE-DE-BRETHIMAS
suppléants : MME CARMONA HUGUET Claude, M ATGER Pascal et M CREISSEN Bernard			suppléants : M GUY Patrick et MME GALTIER Sylvie		
M BRUGUIERE Michel	M MONE Sinazou	MME BIALES Monique	M BROQUIN Jean-Pierre	M PHARABOZ Julien	SAINT-JEAN-DU-GARD
Suppléante : MME GODENAIRE Christine			Suppléant : M BRUN Sébastien		
MME LANISTA Marie-Claude	M MOTTO ROS Bernard	MME BORELY Céline	M FAGES Philippe	M BERTHIÉ-DONNADIEU Gérard	SAINT-JEAN-DU-PIN
M PIC Pierre	MME SIAU Françoise	MME CURTO Virginie	MME JULLIAN SICARD Lorraine	MME ANGER Pascale	SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS
Suppléants : M DALVERNY Fabrice, MME IKHLEF Sabrina et M STASIACZYK Noël			Suppléant M MOUTON Bernard		
M GIBELIN Jean Luc	M FABREGUE Christian	MME GUY Lysiane	MME BERARD DE MALAVAS Régine	MME VERDELHAN Brigitte	SALINDRES
M. CHALMETON Francis	M JULIAN Damien	MME SCHWARTZ Liliane	M DELPUECH Jean Claude	M. VACHER Cyril	SALLES-DU-GARDON (LES)
MME TOURNIER Anne Lise	MME ALLEMAND Liliane	M ROUX Yohan	M. PARISOT Alain	MME WAVOLLE Alice	VEZENOBRES

ARRONDISSEMENT DE NIMES - COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

1 ^{er} conseiller Municipal	2 ^{ème} conseiller Municipal	3 ^{ème} conseiller Municipal	4 ^{ème} conseiller Municipal	5 ^{ème} conseiller Municipal	COMMUNES
M. LAPISARDI Christian	M. BAILLIEU Alain	M GROUL Christian	M RAMS Joachim	M PIGNAN Stéphane	AIGUES-MORTES
M.PERRET Philippe	M DAVID Alain	M. TRON Christian	M PEYZARET Marc	M POTAVIN Jack	AIGUES-VIVES
suppléants : MME BAVENCOFF Martine, MME BARBOTIN VIARGUES Sophie et MME CHAUDIERES Isabelle	suppléants : MME ABELLO Martine	M GARCIA Jean François	MME BRESCHIT Caroline	MME VAN DER LINDE Florence	AMARGUES
suppléante MME AMROUT Lella					ARAMON
M LILMARES Gérard	MME POSTIGO Marie	M THIÈRE Francis	MME ESCOFFIER Martine	MME CALAMEL Cécile	APPAILLARGUES-ET-AUREILLAC
suppléants : M GRAMOND Serge, M PRAT Pierre et VIACOVA Antonella	M MOLOT Bernard	M MARTINELLI Jean-François	suppléants : M DELABY Alexandre et M GRASSET Marc	M CHARRIERE Frédéric	AUBAIS
MME BARTHELEMY Lucrèce			M BARLIER Bruno	suppléante : MME CLOQUEMIN Martine	AUBORD
suppléants : MME WLODARCZYK Isabelle, MME JEANMONOD Cécile et M MANGEON Cyril			suppléants : MME FERRANDEZ Emeline	MME BUCQUET Madeleine	BAGNOLS-SUR-CEZE
MME GARREAU Arlene	M ROUSSEL Christian	MME COMBE Céline	M CHALEYSSIN Phar	MME DOLHADILLE JANSSEN Ecdie	BEAUCOIRE
M LEBOS Didier	M MATINI Jean Pierre	M COURTOIS Alain	M CARPENTIER Pierre Philippe		BEAUVOISIN
suppléants : M CARREYRADE Christian, MME GASSIER Wilhelie et MME MOULET Kai					BELLEGARDE
M MASSE Raymond	M SUAU Christian	MME HERBET Catherine	M POMMIER Alain	M VINCENT Thierry	BEZOUCE
MME BOYER Simone	M MOURET Maurice	M ROLLAND Roger	M PIERRE Dominique	M WENARD Charles	BLAIZAC
MME FELIX BENEZET Maguy	MME GRET Sylvie	MME HAMMOUDI Amaria	MME AUBRY Nicole	MME GOULERET Isabelle	CAISSARGUES
M BRESSOT Michel	M RIGAL Olivier	MME ROBIN Anna	MME NAVATEL Catherine	MME DE VIDO Daniela	CALVISSON
M TRIARE Michel	MME BECCOURT Denise	M PONGE Serge	M HAULTCOEUR Francis	M ENGELHARDT Yann	CASTILLON-DU-GARD
M TROUQUEREAU Alain	MME DOLOUES Dominique	M DEGREUSE Michel	M ROSSI Jean-Pierre	MME NOIRET Caroline	CAVEIRAC
M FABRE Jean	MME MARTINEZ Renée	M RINKER Jean-Michel	M COLLINS Yves-Richard	M LAPALUD Jean-Pierre	CLARENSAC
MME PANAFIEU Françoise	MME ESCARO Patricia	M RIMEY Yves	MME EUZET Jernifer	M BARONI Julien	CONGENIES
MME SCOREL Marlene	MME ANDREOLI Nicole	M LOPEZ Loric	MME LAFFON Nicole	MME VILAR Géraldine	CONNAUX
MME GHELFI Agrès	M MIARD Pascal	M ROUQUIER Bruno	M ETIENNE Patrick	MME ROCCO Catherine	FONS
suppléants : MME ESCUDIER Sophie, MME BERLINE Marlon et MME GMIENO Sophie			suppléante MME CRES Elisabeth		FOURQUES
M SERRANO Francis	M LECOQ Pierre	M CHARRIERE Michel	M PONSY Luc	MME EPAUD Estelle	GALLARGUES-LE-MONTEUX
suppléants : MME DALLONGEVILLE-MOURET Danièle, M CHAUVET Gilbert et MME MARION Elisabeth			suppléants : MME SERIO Isabelle et M QUERICI Gaëard		GOUDARGUES
M CARRIERE Philippe	MME NISOLE Florence	M MATTIOMAN Romain	M LESSELINGUE Thomas	MME GROUZET Christine	GRAU-DU-ROI (LE)
MME TAYERA Mireille	M BALDET Philippe	M DUFAUD Alexandre	M ZITTER Patric	MME LE GOAZIQU Veronique	JUMAS
MME RAVIX Martine	MME FUZILLET Josiane	M GERIN Paul Jean	M MULEDDA Michel	MME GENIEZ Danielle	LANGLADE
suppléants : M BAUDUIN Lucien, MME BELLEVILLE Genevieve et MOUTON Fanny			suppléant M DECAUDIN François		LAUDUN-LARDOISE
M VINCENT Dominique	MME HAGENAUER Anne	MME DENIS Corinne	MME COURTEVILLE Hélène	M ROUZEL Ludovic	MANDUEL
M BOUCAULT Michel-Eric	MME COURT Christiane	MME BURILLO Florence	M DIEUDONNE Michel	M PHILIP Alexandre	MARGUERITES
MME FERRER Laurence	MME PAULLET Mandjouba	MME PICARD Stéphanie	M BIARNES Christian	MME CLAMARON CAROLE	MILHAUD
M RABANT Jean Paul	M DELAWEVERE Michel	M BAUQUIER Michel	MME CASTELLANI Nadine	M FOUQUE Alain	MONTPEZAT
			suppléant : M MAYOL Eric		MOUSSAC
M DEROT Eric	M ROCHE Gaëtan	M JAWANN Olivier	M STOCKMAN Christophe	M RUY Adrien	MUS
MME MARGICHAL Charlotte	M COURT Jean Pierre	MME GENSON Marie-Hélène	MME BONNEFOND Céline	M NOTTIN Christian	NIMES
M DEUSA Pierre	M GOURDEL Pierre	MME DEVEZE Maryse	M GUY Alain	M GRANON Didier	PONT-SAINT-ESPRIT
Suppléants : MME JOUANET Armel, MME ROUVIERE Marie Christine et M BLATIERE Philippe			suppléants : MME PIMIENITO Corinne et MME SCOLLO-OGIER Martine		
M ANDRE Guy	M TERME Elian	M FOLLANA Francis	MME LESAGE Véronique	M VAUCLARE Jean Luc	
suppléants : MME ROUX Marie, MME FROMENT Valérie et M ROUSSEL Guillaume			suppléant : M REPON Yannick		
M PINETTI Pierre	M CHASSAGNE Jean-François	M VALENTIN Jean-Luc	M ABRIC René	MME DE VOLONTAT GREGOIRE Hélène	
MME MOSCATI Jocelyne	M SEGALAT Didier	M CANILLOS Jean-Luc	MME TORRES Carole	MME PETIOT Marie-Laure	
MME MONNIER Monique	M ALCAIZAT Wilfrid	M ROUX Jean-Pierre	MME DIELLA Sophie	M ROUX David-Alexandre	
MME READ Joëlle	MME HUYNH Martine	M CANTIER Denis	M BRUYERE Denis	MME BOISSIERE-DE CILLIA Myriam	
suppléants : MME GUIRAUD Liliane, M BLANCARD Christian et MME LIMONES Florence			suppléant : M GUILLEMIN Stéphane	suppléant : M SAUD Alain	
MME PIERREDDON Patricia	MME PHILIPPE Karine	M LAUTHIER Stéphan	M SENEERS Alexandre	M VIGNAL Jacques	
MME BATTIGNES Jocelyne	MME BARRACHIN Dominique	M FRANCOIS Jean-Luc	M VAISSIERE Bernard	M PELLERIN Eric	
			suppléant M PINOT Jérémy	suppléant M SERAPHIMIDES Philip	
MME DELARQUE Marie Josée	MME TREBILLON Catherine	M CHATELARD Bruno	M LEFEVRE Jean Claude	M GEVNET Alain	
MME SAUVAIRE Manuela	M COUARD Philippe	M COULTE Philippe	MME COMPAN RICHARD Agnès	M RAMON Guillaume	
MME TABARIES Geneviève	MME MONIER Dolores	MME IMBERT Michèle	M MARTIN Olivier	MME QUERE Cécile	
Suppléant M ROMIEUX Didier					
M RAGOT Etienne	MME RABANIT Magali	MME BECHARD Yvelie	M BLANC Jean-Louis	MME CARETTE Emilie	
MME BOISSIERE Monique	M ESCOUIDO Frédéric	MME THOMAS Muriel	MME FAYET Sylvette	MME ROUVERAND Valérie	
M LE RALLIC Jean LUC	MME SCARATO Murielle	MME PANTANELLA Helene	MME CHANTREY Catherine	M BONNEAUD Didier	
suppléants : M. Luc SCHRIVNE et MME MIR Emily			suppléants : MME BERNIER Béatrice et M OULLON Laurent		

MME STRUBEL Denise	M VAN TIEGHEM Philippe	MME MIENEL Sylvie	M VIVIET Gilbert	M PINTOR Alain	POULX
M. CORCESSIN Jacques	M VINCENT Luc	MME ZEROUALI Laure	MME GALINY Carole	MME HUGUES Sabine	REMOLINS
M SANDEVOIR Patrick	MME TIRARD France	M ZERRATO Jean Philippe	M BOURAS Rarik	MME AURAY Nadine	ROCHEFORT-DU-GARD
MME BOUCHE Nicole	M COUZELAS Marc	MME ASSEMAT Isabelle	M MANETTI Patrick	M BRUNET Jackie	ROQUEMAURE
Suppléants : M JOURDAN Lionel, M INDERBITZIN Philippe et M EUZET Luc	M LEBEVRE Louis	MME CLEMENTE Bernadette	Suppléante MME JANSEN Marie Christine	Suppléante MME PUGIBET Maryvonne	
MME MARTINEZ Denise	M LEBEVRE Louis	M DUVAL Jérôme	MME FLEURET Françoise	M GOMILLA Bernard	SABRAN
M ZAMBUJO Alain	MME MATHIEU Karine	M ESTRADE Christophe	M FILIPAK Michèle	M SARTEL Jean Michel	SAINT-CHAPTRES
M. FARGES Hervé	MME ZAUIDNER Françoise	MME SALAMA Brigitte	MME LIRON Elaine	M JURADO Damien	SAINT-DONISY
M ROUSSINET Hervé	MME ARCHIMBAUD Nadia	MME SOMOZA Valérie	M GABRIEL Paul	M DAVOINE Daniel	SAINT-GILLES
M CORTELLINI Claudie	M CEMATEMPO Thierry	MME MAUREL YVELIN Claire	M DE DECKER Hervé	M CHEVALIER Rodolphe	SAINT-HILAIRE-DOZILHAN
M CUBILLER Jean-Paul	MME FOURNIER Ariette	MME DERNONCOURT Béatrice	M JOURDAN Lionel	MME LAVERGNE ALBARIC Marie-Pierre	SAINT-LAURENT-DES-ARBRES
MME BAH Halima	MME BELJAOU Bachra	MME DERONCOURT Béatrice	M BOUET Frank	M CANONGE Brice	SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE
M BANNWARTH André	M COURTES Patrick	MME ABBAS Evelyne	M LECOMTE Sébastien	MME MAZET Sandrine	SAINT-MAMERT-DU-GARD
M CARMINATI Guy	MME ABBAS Evelyne	M GENTE Mickael	M SAUTON André	MME RAYSSIGUIER Nathalie	SAINT-PAUL-LES-FONTS
M DEHON Pierre	MME SWIERKOWSKI Montique	MME POCK Françoise	M JOUVE Guillaume	MME POSTEL Christelle	SAINT-SIFFRET
M DE VITA Antoine	MME DUCLOS Sylvie	M BECHARD Alain	M REBUFFAT Jacky	MME MENALDO Nadia	SAINT-VICTOR-LA-COSTE
M COULON Daniel	M AUBIN Dimitri		Suppléant : M ALTIER Jonathan		SAINTE-AMASTASIE
Suppléante : MME GIBOULET Sophie					
MME PAULIN Evelyne:	MME MAZELLA DI CIRAMMA Brigitte	MME SIMON Dominique	M RENSON LUC	MME GEVNET Christelle	SERNHAC
suppléants : M NAVARRO François, M FAURE Olivier et M REY Philippe	M SCHERRER Christophe	MME HUGON Béatrice	suppléant M GASPARD Gauthier	MME ROYO Sylvie	SOMMIERES
M LEVY Christian	M DAANEN Jean Pier	M CAYOL Flavie	MME VALMALLE Dominique	M TERRINISSIEN Xavier	TAVEL
MME LEBIHAN Marguerite	M ANGLADA Jean-Louis	MME GIDDE Gisèle	MME MARTINEZ ANDRIER Anne Marie	M TERNISSIEN Richard	UCHAUD
Suppléants : MME FLORENSON Séverine, M ANDRE Florian et M ROZIER Pascal	MME PATROUILLAULT Joëlle	MME IDEVERT Corinne	Suppléants : M BARAC Jacques et M SOUCHE	M MICHEL Christian	THEZIERS
M PERONI Gérard	M JOUASSE Bruno	MME THOUIMEUX Stéphanie	M VELLAS Philipps	M JAMMY Didier	VAUVERT
M PASCAL Jacky	MME CHAUVET Bénédicte	MME CHENNAF Malika	MME OZIOU Michèle	MME BURRON Christine	VENELAN
MME FABREGUES Christine	MME CHEVNET Olivier	MME OZIOU Michèle	MME LABROUVE Sybil	M MIESI Laurent	VERGEZE
MME GRABSA Jeanette	M BELLE Didier	MME DUJAS-FILLIERE Virginie	M LEMONT Hornt	MME DANIEL Anne-Françoise	VERS-PONT-DU-GARD
MME FORT Denise	M SUFFET Emmanuel				VILLENEUVE-LES-AVIGNON
M ARTHUR Frédéric					

ARRONDISSEMENT DU VIGAN - COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

1^{er} conseiller Municipal	2^{ème} conseiller Municipal	3^{ème} conseiller Municipal	4^{ème} conseiller Municipal	5^{ème} conseiller Municipal	COMMUNES
M SERRE Alain	M LAFONT Michel	MME GINSBOURGER Martianne	M ROCHELETTE Fabien	M VIVET Frank	LASALLE
Suppléante MME OLIVIER Isis					
M. Camille SOUVANT	MME FESQUET LEBEAU Viviane	MME CAMP LAM Liliane	M ABBAL Odon	M BESSET Michel	SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT
Suppléants M COURTES Joël, MME CALAFAT Lydie et M GAUTHIER Daniel			Suppléants : M MOH Cyril ET MME GIBERGUES Laetitia		SAUVE
MME OCHRZYMCZUK Anny	MME CAPALDI TURUT Carolle	M DURAND Nicolas	M VILLE Denis	M MASOT Alexandra	SUMENE
MME AUVACHEZ Fabienne	M DURAND Janick	M BRUN Joël	MME CASTANIER Pascale	M LEPROVOST Richard	VAL D'AIGUAL
MME LAURENT Ghislaine	MME PERRIER Floriane	M GRELLIER Bernard	M MONNOT Michel	MME FERNANDEZ Michaeia	
Suppléants : M DOMERGUE Ghislain et M CHAILLEUX Sébastien et MME DUMONT Ewhe					
MME TEISSEYRE Laure	M GIROMPAIRE Lionel	MME PRATLONG Chantal	MME LAURENT Monique	M COZZA Alessandro	VIGAN (LE)

ARRONDISSEMENT DE NIMES - COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS MAIS DONT UNE SEULE LISTE
A OBTENU DES SIEGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT

ARRONDISSEMENT DE NIMES

délégués de l'administration	délégués du tribunal judiciaire	conseiller municipal	COMMUNES
M JABOUIN Daniel	MME PARISOTTO Danièle	M PUGNOUD Raymond Suppléant M BERGES Christian	ANGLES (LES)
M LHERMET Eric Suppléante MME HUGUET Christine	M. VERGIER Jean-Pierre	MME GUERIN Marypierre Suppléant M. JOLY Christophe	BERNIS
M VIALA Frédérique	M GAS Philippe	MME OUTKINE CHAHABIAN Marie	BOULLARGUES
MME VIAN Lucie	MME SALLE Bernadette	MME AZEMARD Annick Suppléante MME LAFORGUE Isabelle	CABRIERES
M AURILLON René	M BERNACHOT Gérard	M LANGLADE Claude Suppléante MME MALAFOSSE Catherine	CALLAR (LE)
MME PAGANO Hélène	MME GOUDET Andrée	M BULL Julien	GARONS
M COUTAL Jean-Marie	MME MAZARS Marie Thérèse	MME DUCHER Catherine	GAUJAC
MME GEOFFROY France	MME DELON Anne	MME MARTINEZ Colette	GENERAC
M VERSINO Grégory	MME DAVIN Alice	MME ALAMICHEL Brigitte Suppléante MME LEGAL Nassera	CALMETTE (LA)
MME GOLIARD Elisabeth	MME GOUAN Sandrine	MME BONNET Marielle	FOURNES
M AGNIEL Christian suppléant : M FANCHINI Jean-Marc	M MEGER Laurent	MME AIT IDIR Sarah	JONQUIERES-SAINT-VINCENT
MME AYMARD Bernadette	M CHAMONTIN Luc	M. GUIRAUD Christophe	LEDENON
MME Marie-Christine GUERRIER Suppléant M SEGURA Jean Marie	M QUEMA Alain	MME CORBIERE-CICERON Lysianne	MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS
M PASTOR Lucien	en attente de désignation	MME AUBERT Marie Laure Suppléante : MME BIZOTTO J	MONTFAUCON
M FLANDIN François	M. QUIOT Philippe	M. RICHARD Jean-Louis	NAGES-ET-SOLORGUES
MME PRADIER Henriette.	MME PHILIPPE Laëtitia	MME SERMET Sandrine suppléante : MME CHAROUSSET Cécilia	ORSAN
M ALBERTI Gérard	MME LARGEAU Isabelle	M FERRARA Jean	PUJAUT
M FLUTTE Bernard	M CHAPELLE Marius	MME BENHAMOU Christiane	RODILHAN
MME GALEA Genevieve Suppléant M BOMPARD André	MME DUBOIS Denise	M HANOUILLE Gérard	REDESSAN
MME FURGIER Cécile	MME SION Stéphanie	M ACERBIS Alain	SAINT-ALEXANDRE
MME GRAND Miraille	MME QUEYRANNE Sabine	MME PAMART Andrée	SAINT GENIES DE COMOLAS

M MARASCO Thomas	MME MAIGRON Joëlle	MME RATEAU Francine	SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES
M BIREMBAUT Sylvain	M. ALEGRE Cécilio	MME CANNONE PLOYÉ Martine	SAINT-GERVASY
M CAVALIER Jean-Claude	M DELPUECH Alain	M ALLIGIER Jean-Luc	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
MME PAGES Michelle	M. TURRA Serge	MME FAUVELET Christine Suppléant M FABRE Emmanuel	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
MME COUTAUD Christine	M JALADE Eric	MME MARILLER Amandine Suppléant M DELATTRE Aymeric	SAINT-NAZAIRE
M CHAPEL Gérard	M MAITO Bruno	M TAURELLE Vincent Suppléant MME TERRANA Véronique	SAINT-QUENTIN LA POTERIE
MME LUCAS Marie Ange	M COUDERC Philippe	M BENOIT Maurice	SAUVETERRE
MME BOURELLY Maryse	MME BELLEY Valerie	MME EXPOSITO Jocelyne Suppléante MME BECK Emilie	SAZE
MME SAVIGNAC Corinne	MME GAY Véronique	M GEOFFRAY Claude	TRESQUES
M TICHADOU Franck	M HAMPARTZOUNIAN Gérard	M BETIRAC Romain	UZES
MME SFUNGARELLIS Martine	MME VALLAT Claudie	MME MANGIN Joëlle	VALLABREGUES
M OTENDE Patrick	MME BERINGUIER Anne Marie	MME MONTLAHUC Françoise	VESTRIC-ET-CANDIAC
MME TREILLES Nicole	M MOULIN Vincent	MME BOGUD Isabelle	VILLEVEILLE

ARRONDISSEMENT D'ALES

délégués de l'administration	délégués du tribunal judiciaire	conseiller municipal	COMMUNES
M DESSOY Georges Suppléante MME ANDRE Rachel	M SALLES Michel Suppléante MME SAINGRAIN Sonia	MME FRONT Marie Joséphine Suppléante MME MAZY Annie	BAGARD
MME THOULOZE Annie	MME PERROIS Virginie	MME GORRIZ Maria Carmen	BARJAC
M CAPEL Gilbert Suppléant : M GALERA Jean-Louis	MME RICHARD Eva Suppléant : M NEGRON Etienne	MME MICHEL Elisabeth	BRANOUX-LES-TAILLADES
M RICHERME Bernard	M.MOISSET François	MME HELLER Carole	CENDRAS
MME MIALON Marie-Hélène	MME VEZINET Christiane	MME BONNET Christine	LAVAL-PRADEL
M MATHIEU Robert		MME DUBERGEY Marie-danielle suppléant : M CORMONS Valéry	MEJANNES LES ALES
MME PIGNEDE Anne Suppléant M CHAMPETIER Henri	MME MULLER Maryline Suppléant M PARIS Jean Claude	MME MOURGUES Dominique Suppléante MME OSVALD Régine	MAGES (LES)
M PRADILLE Gérard	M. DUBRUC Michel	M POMARET Richard Suppléante MME NEVEU Magail	RIBAUTE-LES-TAVERNES
MME AUJOULAT Andrée	M NUNEZ Pierre Suppléante MME DEROULDILHE Claudine	MME AYMARD Mélanie	ROUSSON
MME POUDEVIGNE Jeanine Suppléant M COZAR GARCIA Elio	M BORD Patrick Suppléante MME MONTAGNIER Josette	M BONNEFOUS Max	SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES

M. GAGNAIRE Patrick	M. GUINTOLI Alain	MME LANCON Catherine Suppléante MME PEREZ Ludvine	SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX
---------------------	-------------------	--	-------------------------------

ARRONDISSEMENT DU VIGAN

délégués de l'administration	délégués du tribunal judiciaire	conseiller municipal	COMMUNES
MME PRUNET Anne	MME PLANTIER Sylvie	MME VASSAS Claudine Suppléant M TEBAR Manuel	AVEZE
M GRAVIL Olivier	MME BOTTREAU Reine	M CHAUMETTE Lionel	LEDIGNAN
MME CRES Myriam Suppléante MME FABRIGUES Marie Thérèse	M MESTRE Guy	MME BRUNEL Isabelle Suppléant M FIORENZANO Johan	QUISSAC

Prefecture du Gard

30-2021-05-07-00002

Arrêté d'ouverture temporaire centre de
vaccination de Fourques 11 et 12 mai 2021

**Arrêté n° 2021-05-07-0034 du 7 mai 2021
portant désignation d'un centre de vaccination Covid-19
sur la commune de Fourques**

La Préfète du Gard,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L 3131-12 à L 3131-20 ;
- Vu** la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- Vu** la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu** le décret du Président de la République du 17 février 2021 portant nomination de Mme Marie-Françoise LECAILLON en qualité de préfète du Gard ;
- Vu** l'avis du délégué départemental du Gard de l'agence régionale de santé Occitanie ;

Considérant que l'évolution de la situation épidémique sur le territoire national a conduit à proroger l'état d'urgence sanitaire et nécessite de prendre les mesures d'urgence adaptées à la protection de la population contre la menace sanitaire grave que constitue le nouveau coronavirus-SARS-COV-2 ;

Considérant que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 notamment pour la protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque ;

Considérant que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers et les volumes de livraison des vaccins et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des territoires et des publics cibles ;

Considérant que le décret du 7 janvier 2021 susvisé prévoit que la vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'État dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé et que ces centres peuvent être approvisionnés en vaccins par les pharmaciens d'officine et, par dérogation aux dispositions du I de l'article L. 5126 du code de la santé publique, par les pharmacies à usage intérieur ;

Considérant que le dossier d'ouverture d'un centre de vaccination déposé par la commune de Fourques est adapté à la montée en charge prévisible des injections à réaliser dans les prochaines semaines ;

Considérant que l'organisation de ce centre répond aux exigences de qualité et de sécurité des soins et permet notamment la réalisation de consultations de pré-vaccinations y compris dans le parcours vaccinal simplifié, la réalisation des vaccinations, la surveillance en post-injection, ainsi que le stockage de courte durée de doses et vaccins en vue de leur administration ;

Considérant que l'attribution de doses supplémentaires nécessite l'ouverture du centre sur une durée plus étendue pour permettre la réalisation des vaccins ;

Sur proposition du délégué départemental du Gard de l'ARS Occitanie :

ARRÊTE

Article 1 : La vaccination contre la Covid-19 au profit des personnes âgées de plus 60 ans et des patients vulnérables à très haut risque résidant à leur domicile, **est autorisée le mardi 11 mai et le mercredi 12 mai et le mardi 22 juin et le mercredi 23 juin 2021.**

Centre Georges Brassens, rue Frédéric Mistral 30 300 Fourques

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace celui du 30 avril 2021 portant lme numéro n°2021-04-30-0032.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du préfet du Gard (préfecture du Gard 30 045 Nîmes Cedex 9), d'un recours hiérarchique adressé à Monsieur le ministre de l'Intérieur – place Beauvau 75 800 Paris ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois suivant la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Telerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice de cabinet de la Préfète du Gard, le sous-préfet de l'arrondissement de Nîmes, le directeur de la délégation départementale du Gard de l'agence régionale de santé Occitanie, le maire de Fourques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et dont copie sera adressée au colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gard.

La préfète,



Marie-Françoise LECAILLON

Prefecture du Gard

30-2021-05-07-00003

Arrêté ouverture centre temporaire vaccination
de Vergèze du 31 mai au 2 juillet et du 12 juillet
au 31 août

**Arrêté n° 2021-05-07-0035 du 7 mai 2021
portant désignation d'un centre de vaccination Covid-19
sur la commune de Vergèze**

La Préfète du Gard,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L 3131-12 à L 3131-20 ;
- Vu** la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- Vu** la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu** le décret du Président de la République du 17 février 2021 portant nomination de Mme Marie-Françoise LECAILLON en qualité de préfète du Gard ;
- Vu** l'avis du délégué départemental du Gard de l'agence régionale de santé Occitanie ;

Considérant que l'évolution de la situation épidémique sur le territoire national a conduit à proroger l'état d'urgence sanitaire et nécessite de prendre les mesures d'urgence adaptées à la protection de la population contre la menace sanitaire grave que constitue le nouveau coronavirus-SARS-COV-2 ;

Considérant que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 notamment pour la protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque ;

Considérant que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers et les volumes de livraison des vaccins et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des territoires et des publics cibles ;

Considérant que le décret du 7 janvier 2021 susvisé prévoit que la vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'État dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé et que ces centres peuvent être approvisionnés en vaccins par les pharmaciens d'officine et, par dérogation aux dispositions du I de l'article L. 5126 du code de la santé publique, par les pharmacies à usage intérieur ;

Considérant que le dossier d'ouverture d'un centre de vaccination déposé par la commune de Vergèze est adapté à la montée en charge prévisible des injections à réaliser dans les prochaines semaines ;

Considérant que l'organisation de ce centre répond aux exigences de qualité et de sécurité des soins et permet notamment la réalisation de consultations de pré-vaccinations y compris dans le parcours vaccinal simplifié, la réalisation des vaccinations, la surveillance en post-injection, ainsi que le stockage de courte durée de doses et vaccins en vue de leur administration ;

Sur proposition du délégué départemental du Gard de l'ARS Occitanie :

ARRÊTE

Article 1 : La vaccination contre la Covid-19, est autorisée du lundi 31 mai au vendredi 2 juillet et du lundi 12 juillet au vendredi 13 août 2021.

Salle Espace République - 169 Rue du Charron – 30 310 VERGEZE

Article 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du préfet du Gard (préfecture du Gard 30 045 Nîmes Cedex 9), d'un recours hiérarchique adressé à Monsieur le ministre de l'Intérieur – place Beauvau 75 800 Paris ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois suivant la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Telerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La directrice de cabinet de la Préfète du Gard, le sous-préfet de l'arrondissement de Nîmes, le directeur de la délégation départementale du Gard de l'agence régionale de santé Occitanie, le maire de Vergèze, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et dont copie sera adressée au colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gard.

La préfète,



Marie-Françoise LECAILLON

Prefecture du Gard

30-2021-05-10-00002

Arrêté fixant les dates limites et les lieux de
dépôt des documents électoraux pour les
élections départementales des 20 et 27 juin
2021et son annexe

Réf : DCL/BERG

Affaire suivie par : la chef du bureau
Béregère Soulages-Pionchon

Courriel : pref-elections@gard.gouv.fr

**Arrêté n° fixant les dates limites et les lieux de dépôt des
documents électoraux pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021**

La préfète du Gard
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral ,

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique,

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTA2110729C relative à l'organisation des élections départementales des 20 et 27 juin 2021

Considérant les propositions effectuées par les maires des 18 communes concernées,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

Arrête :

Article 1 : les dates limites de remise aux commissions de propagande des documents électoraux par les binômes de candidats aux élections départementales sont fixées :

- pour le premier tour de scrutin, au mercredi 19 mai 2021 à 16 heures
- pour le deuxième tour de scrutin, au mardi 22 juin 2021 à 16 heures.

Au-delà de ces délais, les commissions de propagande ne sont plus tenues d'assurer l'envoi des documents électoraux aux électeurs.

Article 2 : les dates et lieux de dépôt des circulaires et des bulletins de vote pour chaque commission de propagande sont ceux figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3 : les bulletins de vote (format paysage – 105 mm x 148 mm) seront livrés par paquets de 500 exemplaires sous élastique.

Les professions de foi ou circulaires (format 210 x 297 mm) non encartées seront livrées en paquets de 500 exemplaires.

Tous les imprimés devront être accompagnés d'un bon de livraison indiquant le nombre de cartons, les quantités par carton et la quantité totale livrées.

Article 4 : les candidats ou leurs mandataires doivent se mettre en relation avec les référents des commissions de propagande dont ils relèvent afin de convenir ensemble des modalités de dépôt de leur propagande électorale, sous réserve des prescriptions du présent arrêté.

Article 5 : il est recommandé aux binômes de candidats de soumettre au bureau des élections et de la réglementation générale de la préfecture du Gard leurs projets de circulaires et bulletins de vote, avant d'engager leur impression, pour avis sur la conformité aux dispositions du Code électoral.

Les projets devront comprendre les dimensions des documents et leurs couleurs finales. Ils seront adressés uniquement par courrier électronique sur la messagerie suivante : pref-elections@gard.gouv.fr

Article 6 : le Secrétaire Général de la Préfecture, les Présidents et membres des commissions de propagande et les Maires des 18 communes concernées sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs et publié sur le site internet www.gard.gouv.fr

Nîmes, le 10 mai 2021

La préfète,

Pour la Préfète,
le secrétaire général

Frédéric LOISEAU

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021
INSTITUTION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE - COORDONNEES DES MAIRIES**

Nom du Canton	Siège de la commission (en principe la mairie)	Coordonnées de la personne qui assurera les fonctions de secrétaire de la commission de propagande	Coordonnées des agents en charge des élections en mairie (nom-prénom-tél.)	Site de Mise sous Pli (adresse précise)	Coordonnées des personnes référentes pour la réception de la propagande et la mise sous pli (nom-prénom-tél. portable de préférence)	Dates et heures durant lesquelles la propagande pourra être déposée par les candidats ou les imprimeurs
AIGUES MORTES	MAIRIE	04.66.73.90.92	LANGLES Karine 04.66.73.90.92	Salle OUSTAOU Boulevard Diderot 34	LANGLES Karine 04.66.73.90.92	1 ^{er} tour : Lundi 17 mai de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 Mardi 18 mai de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 Mercredi 19 mai de 8h à 12h et de 13h30 à 16h 2nd tour : date limite : 22 juin à 16 H 00
ALES 1-2-3	Hôtel de Ville d'Alès Place de l'Hôtel de Ville 30100 Alès	Laure RICARD 06 76 78 69 98 laure.ricard@ville-ales.fr	Laure RICARD 06 76 78 69 98 laure.ricard@ville-ales.fr Marc LAGARRIGUE 04 66 56 43 73 marc.lagarrigue@ville-ales.fr	Espace Alès Cazot rue Jules Cazot 30100 Alès	Jean Yves CHODZYNSKI 06 78 75 31 25	1 ^{er} tour : Lundi 17 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h Mardi 18 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi 19 mai de 9h à 16h 2nd tour : Lundi 21 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi 22 juin de 9h à 12h. Date limite 22 juin à 16 H 00
BAGNOLS SUR CEZE	Centre culturel Léo-Lagrange (salles A et D) Place Flora-Tristan	Annick BOFFELLI 06 77 81 80 14	Martine DELAUNAY - 06 08 57 40 78 Nathalie BAYLE - 06 30 34 88 18 Fabienne AVIS - 04 66 50 50 24 Annick BOFFELLI - 06 77 81 80 14	Centre culturel Léo-Lagrange (salles A et D) Place Flora-Tristan	Martine DELAUNAY - 06 08 57 40 78 Annick BOFFELLI - 06 77 81 80 14	1 ^{er} tour : Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 Le samedi de 9h à 17h date limite : le 19 mai à 16 H 00 2nd tour : date limite le 22 juin à 16 H 00
BEUCAIRE	Casino municipal, champ de foire	Catherine GARIBAL, 0637988262, catherine.garibal@beaucaire.fr	Catherine GARIBAL, 0637988262, catherine.garibal@beaucaire.fr	Salle de spectacle LE CASINO MUNICIPAL Champ de Foire	Messieurs PARDO Jean-Michel et Bernard MONI, 0625574979	1 ^{er} tour : Le mardi 18 mai 2021 et le mercredi 19 mai de 9h à 12h et de 13h30 à 16h / 2nd tour : date limite : 22 juin à 16 H 00
CALVISSON	Mairie de CALVISSON 1 rue de la Mairie 30420 CALVISSON	Sylvie ROCHE 04.66.01.78.02 - 06.82.10.12.02	Audrey CRETON - 04.66.01.78.01 Mireille COUDEYRE - 04.66.01.20.03	Foyer communal Place Georges Méjean 30420 CALVISSON	Sylvie ROCHE - 06.82.10.12.02 Audrey CRETON - 06.79.11.04.95	1er tour : 19 mai entre 9h et 12h heure limite : 16 h 00 2nd tour : 22 juin entre 9h et 16h
LA GRAND COMBE	Mairie	C. Tribes	C. Tribes 04 66 54 68 53	Mairie	C. Tribes 04 66 54 68 53	1 ^{er} tour : mercredi 19 mai avant 16h/ 2nd tour : date limite : 22 juin à 16 h00
MARGUERITTES	Mairie de Marguerittes - rue G.de Chnanailleilles 30320 MARGUERITTES	Christian BOYER 06 17 63 42 10	GRANIER Cathy 07 70 70 29 36	Salle Louis PICARD - Rue Marcel BONNAFOUX - 30320 MARGUERITTES	GRANIER Cathy 07 70 70 29 36	1 ^{er} tour : mercredi 19 mai avant 16h (sur rdv) / 2nd tour : date limite : 22 juin à 16 H 00
NIMES 1-2-3-4	(pour le 1er tour) Mairie de Nîmes, salle des commissions à 12 h 00	Hervé BALDYROU 06.32.31.27.72 Chef de Service du bureau des Élections	Hervé BALDYROU 06.32.31.27.72 Chef de Service du bureau des Élections Fabrice MENDOZA 07.64.58.02.50	Routage Services 721 rue des fournels 34400 Lunel Contact : Mme AYOUSO Elisabeth 07.84.53.06.56	Pour le 1er Tour : Routage Service 721 rue des Fournels 34400 Lunel Contact : Me AYOUSO Elisabeth 07.84.53.06.56	Pour le 1er Tour : le Mercredi 19 mai 2021 avant 16H00 Routage Service 721 rue des Fournels 34400 Lunel Contact : Me AYOUSO Elisabeth 07.84.53.06.56
	(pour le 2ème tour) Mairie de Nîmes, salle des commissions à 18 H 00	Hervé BALDYROU 06.32.31.27.72 Chef de Service du bureau des Élections	Hervé BALDYROU 06.32.31.27.72 Chef de Service du bureau des Élections Fabrice MENDOZA 07.64.58.02.50	Atout Mailing Services 94 avenue de la Sarriette 13600 La Ciotat Contact : M. LEONARDI Jérémy 06.07.56.77.26 / 02.37.82.27.66 / 04 42 70 06 32	Pour le 2ème Tour : Jusqu'au Mardi 22 juin 2021 avant 16H00 Centre Technique Municipal de la Ville de Nîmes 145 avenue Frédéric Bartholdi 30000 Nîmes Contact : M. MENCHON Nicolas 07.64.87.11.80	Pour le 2ème Tour : le Mardi 22 juin 2021 avant 16 H00 Centre Technique Municipal de la Ville de Nîmes 145 avenue Frédéric Bartholdi 30000 Nîmes Contact : M. MENCHON Nicolas 07.64.87.11.80
PONT ST ESPRIT	Mme le Maire "La Cazerne" 70, avenue Gaston Doumergue 30130 PONT-SAINT-ESPRIT	Stella GALLISA	Béregère Ducroq/Stella GALLISA 04 66 90 34 00 ou 06 07 99 22 40	Mairie - guichet unique 70, avenue Gaston Doumergue 30130 Pont Saint Esprit	Béregère Ducroq/Stella GALLISA 04 66 90 34 00 ou 06 07 99 22 40	1er tour : mercredi 19 mai heure limite : 16 h 00 horaires d'ouverture du guichet unique en continu à partir de 8h30 2 ^e tour : mardi 22 juin heure limite 16 h 00 à partir de 8h30 nous sommes ouverts entre midi et 2

QUISSAC	Mairie	Roxane CAZALIS	Roxane CAZALIS Morgane DHAINE Patricia JOUVE	Foyer Désiré Rousset 19 bis Avenue du 11 Novembre 30260 QUISSAC	Roxane CAZALIS 06.84.35.39.85	Tél : 1er tour : Le lundi 17 mai et mardi 18 mai Horaires : 9h - 12h et 14h 17h30 · Mercredi 19 mai de 14h à 16h 2ème tour : Mardi 22 juin 2021 Horaires d'ouverture : 9h-12h et 14h – 16h00
REDESSAN	Hôtel de Ville - 13 rue de la République - 30129 REDESSAN	Aurélié LABOURAYRE - DGS - 04 30 06 53 51 - sg.redessan@orange.fr	VINAS Liliana - 04 30 06 53 56 - ccas.redessan@orange.fr	Salle Polyvalente Numa GLEIZES - 13 rue de la République - 30129 REDESSAN	Aurélié LABOURAYRE - DGS - 06 63 51 83 68 - sg.redessan@orange.fr	1er tour : au plus tard le mercredi 19 mai – 16 h 00 2ème tour : au plus tard le mardi 22 juin à 16h00
ROQUEMAURE	Salle des fêtes Route de Nîmes	Sara MOUROCCQ	Sara MOUROCCQ - 04 66 90 28 30 Emmanuelle MATTIO - 04 66 90 54 34	Salle des fêtes Route de Nîmes	Sara MOUROCCQ - 04 66 90 28 30 Emmanuelle MATTIO - 04 66 90 54 34	1er tour Lundi 17 mai et mardi 18 mai de 8H à 12H et de 13H30 à 16H30 Mercredi 19 mai de 8h à 12h et de 13h30 à 16h 2nd tour : le 21 juin de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30, le 22 juin de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00
ROUSSON	En Mairie Espace Jean Jaurès 30340 ROUSSON	MILESI Carine 04 66 85 60 42 06 62 00 33 32	MILESI Carine 04 66 85 60 42 06 62 00 33 32	En Mairie Salle du Conseil municipal Espace Jean Jaurès 30340 ROUSSON	MILESI Carine carine@mairie-rousson.com 04 66 85 60 42	1er tour : Lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 mai de 9h à 12h et de 14 h à 16 h / 2nd tour : date limite : 22 juin à 16 h 00
ST GILLES	Mairie - Place Jean Jaurès 30800 Saint-Gilles	ATTIA Magda (DAJG) - 0699080006 et 0434395819	BOUMALHA Janette - 0610054026 PETER Jennifer - 0434395829 ATTIA Magda - 0699080006 et 0434395819	SUD ROUTAGE (Société) 110 Route de Rouquairol 30000 Nîmes	ATTIA Magda (DAJG) - 0699080006 et 0434395819	1er tour : Du Lundi au Vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 AVANT LE 19 MAI A 16h / 2nd tour : avant le 22 juin à 16 H 00
UZES	Mairie	Marie DAUTREPPE Tel : 04 66 03 48 45 ou 06 31 99 71 31	Antoine BENOIST (Tel : 06 82 97 31 85) Marie DAUTREPPE (Tel : 06 31 99 71 31) Alexandre CORDIER (Tel : 07 57 45 46 12)	Mairie, 1 place du Dûché, BP 71103, 30701 UZÈS cedex	Antoine BENOIST (Tel : 06 82 97 31 85) Marie DAUTREPPE (Tel : 06 31 99 71 31) Alexandre CORDIER (Tel : 07 57 45 46 12)	du 17/05 au 19/05/2021 de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h / 2nd tour : date limite : 22 juin à 16 h 00
VAUVERT	Le siège de la commission est en Mairie, les travaux de mise sous pli s'effectueront à la Halle des Sports Robert Gourdon et la réunion de la commission de propagande aura lieu également à la Halle des sports.	MME Myriam PINGEON-SEQUELA 04.66.73.10.74 / 06.11.30.84.74	MME Myriam PINGEON-SEQUELA 04.66.73.10.74 / 06.11.30.84.74	Halle des Sports Robert Gourdon, Avenue Robert Gourdon	MME Myriam PINGEON-SEQUELA 04.66.73.10.74 / 06.11.30.84.74	1er tour : Lundi 17 mai et mardi 18 mai de 9H à 12H et de 14H à 18H Mercredi 19 mai de 9H à 12H et de 14H à 16H Prevenir 1 heure avant de venir / 2nd tour : date- limite : 22 juin à 16 h 00
LE VIGAN	Hôtel de Ville	Charlotte KALFA – 06.23.17.37.43 – charlotte.kalfa@levigan.fr	Charlotte KALFA – 04.67.81.66.32 / Joelle BARRAL – 04.67.81.66.08	Hôtel de Ville – place Quatrefoies de Laroquète – 30120 LE VIGAN	Charlotte KALFA – 06.23.17.37.43 – charlotte.kalfa@levigan.fr	1er tour Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi 9h-12h / 13h30-17h jusqu'au Mercredi 19 mai 9h-12h heure limite : 16 H 00 / 2nd tour : date limite : 22 juin : 16 H00
VILLENEUVE LES AVIGNON	MAIRIE	SONIA SOULAS 06 76 12 24 58	Sonias SOULAS 0676 12 24 58/N.SEGURA	2 rue de la République 30400 Villeneuve lez Avignon	S. SOULAS 0676122558/N. SEGURA 04 90 27 49 34	1er tour Du lundi au jeudi 8h30-12h/13h30-17h -Vendredi 08h30-12h date limite : 19 mai à 16 h00 / 2nd tour date limite : 22 juin à 16 h00

Prefecture du Gard

30-2021-05-10-00003

Arrêté fixant les dates limites et les lieux de
dépôt des documents électoraux pour les
élections régionales juin 2021

**Arrêté n° 30-2021-04- - en date du 10 mai 2021
fixant les dates limites et les lieux de dépôt des documents électoraux
pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021**

La préfète du Gard
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment son article R. 38,

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTA21107728C du 23 avril 2021 relative à l'organisation des élections régionales des 20 et 27 juin 2021,

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1 : les dates limites de remise à la commission de propagande **des bulletins de vote et circulaires destinés à être envoyés aux domiciles des électeurs**, par les listes candidates aux élections régionales des 20 et 27 juin 2021, sont fixées comme suit :

- **pour le 1^{er} tour de scrutin** : le mardi 25 mai 2021 à 16 h 00,

- **pour le second tour de scrutin** : le mardi 22 juin 2021 à 16 h 00.

Les dates limites de remise à la commission de propagande **des bulletins de vote destinés à être mis à disposition des électeurs dans les bureaux de vote**, par les listes candidates aux élections régionales des 20 et 27 juin 2021, sont fixées comme suit :

- **pour le 1^{er} tour de scrutin** : le mardi 1er juin 2021 à 16h 00,

- **pour le second tour de scrutin** : le mardi 22 juin 2021 à 16 h 00.

Au-delà de ces délais, la Commission de propagande ne sera plus tenue d'assurer l'envoi des documents électoraux aux électeurs.

Article 2 : les bulletins de vote et professions de foi destinés à être envoyés aux domiciles des électeurs, seront livrés à la Société Routage Services - COGESER, attributaire du marché de routage de la propagande électorale aux adresses suivantes :

- pour le premier tour de scrutin, à ROUTAGE SERVICES – 721 rue des Fournels – 34400 LUNEL,
- pour le second tour de scrutin, à ROUTAGE SERVICES – ZI vallée du Salaison – 1190 avenue des Bigos – 34740 VENDARGUES.

Les 2 sites sont équipés de quais de déchargement pour tous types de véhicules. Les horaires de livraison sont les suivants : 8h/12h et 13h/17h30 – fermé le weekend et les jours fériés.

Les responsables des opérations de routage peuvent être joints aux numéros suivants : 07 84 53 06 56 – 04 67 91 91 49.

Pour chaque tour de scrutin, la quantité de bulletins de vote à livrer à ROUTAGE SERVICES est de : **596 402.**

Pour chaque tour de scrutin, la quantité de professions de foi à livrer à ROUTAGE SERVICES est de : **569 293.**

Article 2 : les bulletins de vote destinés à être mis à disposition des électeurs dans les bureaux de vote, seront livrés à l'adresse suivante pour les 2 tours de scrutin :

Salle Vergèze-Espace – Rue Victor Hugo – **30310 VERGEZE**, où le colisage sera réalisé en régie par les services de la Préfecture du Gard.

Le site est équipé d'un quai de déchargement pour tous types de véhicules et sera ouvert :

- pour le premier tour de scrutin : le lundi 31 mai de 8 H 00 à 18 h 00 et le mardi 1er juin 2021 de 8 heures à 16 heures

- pour le second tour de scrutin : le lundi 21 juin 2021 de 10 heures à 19 heures, le mardi 22 juin 2021 de 8 heures à 16 heures.

Les responsables du Bureau des élections de la Préfecture peuvent être joints aux numéros suivants : 06 30 19 69 25 – 06 30 19 87 20 – 04 66 36 41 80 -

Pour chaque tour de scrutin, la quantité de bulletins de vote à livrer à Vergeze est de : **596 402.**

Article 2 : les bulletins de vote (format paysage horizontal – 210 X 297 mm) seront livrés par paquets de 500 ou 1000 exemplaires sous élastique ou séparateur couleur (pas de blister ni de cerclage) en cartons d'un poids maximum de 15 kg.

Les professions de foi (format 210 x 297 mm) non encartées seront livrées en paquets de 500 exemplaires sur palette directement.

Tous les imprimés devront être accompagnés d'un bon de livraison indiquant le titre de la liste, le nom du candidat tête de liste, le nombre de palettes, la quantité par palette et la quantité totale.

Article 4 : la Société Routage Services et le Bureau des élections de la Préfecture s'assureront, au fur et à mesure de leur livraison, sous l'autorité de la Présidente de la Commission de propagande, de la conformité des documents aux maquettes validées par la Commission régionale de propagande à Toulouse.

Article 4 : le Secrétaire Général de la Préfecture et la Présidente de la Commission de propagande sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et dont copie sera adressée au Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet de Haute Garonne, aux imprimeurs et afficheurs sur leur demande, ainsi qu'aux mandataires locaux des listes candidates.

Nîmes, le

10 MAI 2021

La préfète,

Pour la Préfète,
le secrétaire général


Frédéric LOISEAU

Préfecture du Gard
Service des élections
31, rue de la République
30000 Nîmes

Sous Préfecture d'Alès

30-2021-04-28-00005

Arrêté préfectoral 21-04-26 du 28 avril 2021
modifiant l'arrêté ministériel du 29 avril 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 21-04 -26 du 28 avril 2021

modifiant l'arrêté ministériel du 29 avril 2019

La préfète du Gard

Officier de la Légion d'Honneur,

Officier de l'Ordre National du Mérite ,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-21, R. 331-35 à R. 331-44 et A. 331-21-3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2019 portant homologation du circuit de vitesse de Lédenon (Gard) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2021-014 du 8 mars 2021 donnant délégation de signature à M. Jean Rampon, sous-préfet d'Alès ;

Vu la demande de modification de l'arrêté d'homologation déposée par le circuit de Lédenon le 14 décembre 2020 et complétée le 7 janvier 2021 ;

Vu l'avis du maire de Lédenon ;

Vu l'avis du préfet du Gard sur la tranquillité publique en date du 12 février 2021 ;

Vu l'avis de la commission nationale d'examen des circuits de vitesse en date du 16 mars 2021 ;

Considérant que la modification demandée concerne le déroulement du tour auto Optic 2000 dont une étape se déroule annuellement sur le circuit de Lédenon ;

Sur proposition du sous-préfet d'Alès ;

Arrête :

Article 1 : modification de l'arrêté d'homologation du circuit.

L'annexe II de l'arrêté ministériel du 29 avril 2019 est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : délai et voie de recours.

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Nîmes, dans les délais prévus à l'article R. 514-3-1 du même code par voie postale ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

1°) par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L 211-1 et L 511-1 du même code dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de cette décision ;

2°) par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours prolonge de deux mois les délais susvisés.

Article 3 : notification et publication.

Le présent arrêté sera notifié au gestionnaire du circuit et publié au recueil des actes administratifs du département.

Une copie en sera adressée à M. le ministre de l'intérieur, M. le sous-préfet d'Alès, M. le maire de Ledenon chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

La préfète,

Pour la préfète, et par délégation,

Le sous-préfet,



Jean Rampon

ANNEXE

NOMBRE MAXIMUM DE VÉHICULES ADMIS À CIRCULER SIMULTANÉMENT SUR LE CIRCUIT DE VITESSE DE LÉDENON

CATÉGORIE DE VÉHICULES	NOMBRE AUTORISÉ	
	En course	Aux essais
Voitures tourisme N-A-B-GT-FC-F2000		
Vitesse.....	46	55
Endurance (1 à 2 heures).....	50	60
Endurance (2 à 4 heures).....	55	64
Endurance (4 à 12 heures).....	58	70
Endurance (+ de 12 heures).....	60	75
Sport biplaces, monoplaces jusqu'à 2 000 cc		
Vitesse.....	37	44
Endurance (1 à 2 heures).....	35	45
Endurance (2 à 4 heures).....	40	50
Endurance (4 à 12 heures).....	43	55
Endurance (+ de 12 heures).....	45	60
Sport biplaces plus de 2 000 cc		
Vitesse.....	32	39
Endurance (1 à 2 heures).....	33	40
Endurance (2 à 4 heures).....	35	43
Endurance (4 à 12 heures).....	38	46
Endurance (+ de 12 heures).....	40	50
Monoplaces plus de 2 000 cc dont le rapport poids/puissance est supérieur à 1		
Vitesse.....	26	33
Voiture de longueur inférieure à 3,70 m et de puissance inférieure à 135 kW (180 ch)		
Vitesse.....	60 (départ lancé obligatoire)	66
Kart de puissance inférieure à 45 kW (60 ch)		
Vitesse.....	60	66
Kart de puissance supérieure à 45 kW (60 ch)		
Vitesse.....	60 (départ lancé obligatoire)	66
Épreuve de régularité	64 (test)	64

VÉHICULES HISTORIQUES

CATÉGORIE DE VÉHICULES	NOMBRE AUTORISÉ	
	En course, départ arrêté (valeurs départ lancé)	Aux essais
Selon la limite d'âge fixée par les Règles Techniques et de Sécurité		
Voitures sport biplaces avant le 01/01/1966 Voitures tourisme et GT		
Vitesse.....	46 (51)	55
Endurance (1 à 6 heures).....	50 (55)	60
Endurance (+ de 6 heures).....	60 (66)	75
Voitures sport biplaces à partir du 01/01/1966 Voitures monoplaces jusqu'à 1965 Voitures monoplaces moins de 2 000 cm3 (hors F1) à partir du 01/01/1966		
Vitesse.....	35 (39)	44
Endurance (1 à 6 heures).....	40 (48)	50
Endurance (+ de 6 heures).....	45 (50)	60
Voitures monoplaces plus de 2000 cm3 à partir du 01/01/1966, et F1 toute cylindrée	28 (31)	34